



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

25^e séance plénière

Jeudi 12 novembre 2020, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 125 et 126 de l'ordre du jour

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Projet de décision (A/75/L.7/Rev.1)

Projet d'amendement (A/75/L.15)

Le Président (*parle en anglais*) : Pendant le débat général de cette année, les dirigeants mondiaux se sont engagés à appuyer fermement le multilatéralisme et l'ONU, qui constituent le système le plus efficace pour s'attaquer aux problèmes mondiaux, y compris la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les changements climatiques. Cette année, alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, nous réfléchissons à l'ONU qu'il nous faut pour bâtir l'avenir que nous voulons. Nous avons besoin d'un système adapté à ses objectifs et qui bénéficie réellement aux populations que nous servons.

L'Assemblée générale, qui est l'organe le plus représentatif de l'ONU, a un pouvoir de rassemblement sans pareil. C'est dans son enceinte que tous les États Membres peuvent examiner des questions et des solutions qui transcendent les frontières nationales. Il est essentiel de renforcer l'Assemblée générale ; il importe également d'améliorer l'efficacité de l'ONU. Le processus de revitalisation a permis de renforcer l'Assemblée générale en accroissant la transparence de processus

importants et en améliorant le fonctionnement général de l'Organisation.

Durant la présente session, j'exhorte les membres à recenser et à mettre en œuvre des pratiques visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de cet organe. Une organisation figée ne peut pas rester pertinente.

À cet égard, je tiens à remercier S. E. M^{me} Egriselda Aracely González López, Représentante permanente de El Salvador, et S. E. M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, d'avoir assumé les fonctions de Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la présente session.

J'attends avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'impact de la COVID-19 sur les travaux de l'Assemblée générale, tel que requis dans la dernière résolution sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution 74/303). Ce sera l'occasion de réfléchir aux mesures prises par les membres pour s'adapter aux problèmes inattendus liés à la pandémie.

Les méthodes de travail doivent être suffisamment robustes pour nous permettre de poursuivre nos travaux importants, et l'Assemblée générale ne peut pas donner l'impression d'être inactive alors que le monde qui nous entoure est aux prises avec un des plus graves problèmes de notre époque.

Les consultations intergouvernementales sur la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et ses organes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



subsidiaries offrent une occasion importante d'examiner les ordres du jour qui guident nos travaux. Une vue holistique et d'ensemble des ordres du jour des organes principaux est nécessaire pour améliorer leur pertinence et garantir qu'ils sont adaptés à leurs objectifs.

Par conséquent, j'ai veillé à nommer des facilitatrices expérimentées pour ce processus de rationalisation. Je remercie S. E. M^{me} Darja Bavdaž Kuret, Représentante permanente de la République de Slovénie, et S. E. M^{me} Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh, d'avoir accepté cette importante responsabilité.

Les délibérations précédentes ont montré que les États Membres étaient largement favorables à une cohérence renforcée entre l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que de leurs organes subsidiaires dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

J'ai l'intention de rencontrer régulièrement les cofacilitatrices ainsi que le Président du Conseil économique et social et les Présidents des Grandes Commissions et du Bureau pour préparer le programme des réunions consacrées aux consultations sur le processus de rationalisation en 2021. Nous avons tous la responsabilité de faire des progrès indispensables dans le contexte du processus de rationalisation, qui doit rester inclusif et dirigé par les États Membres pour être efficace.

J'encourage tous les membres à continuer de participer à ces deux processus complémentaires visant à revitaliser l'Assemblée générale. Mon équipe et moi-même sommes disposés à leur apporter notre appui dans cette tâche cruciale.

Cet après-midi, l'Assemblée générale examinera un projet de décision (A/75/L.7/Rev.1) et une proposition d'amendement (A/75/L.15) concernant la procédure de prise de décision à l'Assemblée générale lorsqu'il n'est pas possible de se réunir en présentiel. Comme je l'ai indiqué dans mes lettres et plus tôt dans la journée, je poursuis mes démarches auprès des uns et des autres sur ce sujet. Je suis pleinement conscient du caractère sensible ainsi que de la complexité des questions en jeu. Depuis que j'ai pris mes fonctions, j'ai rencontré des Représentants permanents et j'ai abordé cette question avec eux dans divers contextes, et je me suis efforcé de rapprocher les délégations dans un esprit de coopération afin de trouver des solutions originales à la question cruciale de la continuité de nos travaux.

Nous avons l'obligation, à l'égard des populations que nous représentons, de trouver des moyens permettant à l'Assemblée générale de fonctionner efficacement et de rester pertinente sur la base de la Charte et de son Règlement intérieur. Bien entendu, le format, la portée et les caractéristiques de ces solutions seront définis par les membres de l'Assemblée en utilisant les outils à leur disposition. J'appelle de nouveau les membres à continuer d'œuvrer de concert pour renforcer le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée générale.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein, qui va présenter le projet de décision A/75/L.7/Rev.1.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de présenter le projet de décision A/75/L.7/Rev.1, déposé au nom du groupe restreint, qui est composé de l'Autriche, de Chypre, du Costa Rica, de la Croatie, du Ghana, de l'Islande, de la Jamaïque, de Malte, de la Nouvelle-Zélande, du Qatar, de la Suède, de la Suisse et de mon pays, le Liechtenstein, et au nom de tous les coauteurs cités dans le document : Barbade, Colombie, Danemark, Géorgie, Honduras, Hongrie, Irlande, Lettonie, Norvège, République de Corée, République dominicaine et Saint-Marin. Depuis la publication de ce document, les délégations suivantes s'en sont également portées coauteurs : Andorre, Belgique, Canada, Équateur, Estonie, Finlande, Liban, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Nigéria, Oman, Panama, Pays-Bas, Pérou, Sierra Leone et Ukraine.

Monsieur le Président, nous tenons en premier lieu à vous remercier de votre rôle de chef de file et à exprimer notre gratitude quant au fait que nous pouvons nous réunir dans cette salle en personne, bien que ce soit dans des conditions difficiles et qui sont loin d'être idéales. Nous espérons pouvoir poursuivre nos travaux sur la base des modalités de fonctionnement adoptées début septembre au cours des prochaines semaines, et nous espérons pouvoir mener ainsi à bien les travaux des Grandes Commissions et les séances plénières avant les fêtes, ce qui représenterait un succès dont nous pourrions tous être fiers.

Dans le même temps, et alors que nous envisageons avec confiance l'avenir et les défis qui nous attendent, le moment est également venu d'anticiper des circonstances moins favorables, notamment celles auxquelles nous avons été confrontés plus tôt dans l'année durant la période de confinement. Nous avons, comme vous l'avez souligné à plusieurs reprises, Monsieur le Président,

été pris au dépourvu à ce moment-là. Ce fut le cas non seulement pour l'Assemblée et l'Organisation, mais également pour la plupart de nos systèmes nationaux et pour le monde entier. Notre manque de préparation a entraîné, pour l'Assemblée, des mois difficiles qui ont été moins productifs qu'ils n'auraient dû l'être, au vu des attentes que le monde place dans l'ONU en temps de pandémie et de crise sanitaire mondiale.

Notre incapacité d'appliquer notre règlement intérieur ou à recourir à la prise de décision de la manière prévue pour l'Assemblée a entraîné la paralysie et l'impasse, dont l'illustration la plus frappante est le fait que notre résolution de portée très générale sur la pandémie elle-même (résolution 74/307) n'a été adoptée qu'après que nous avons pu nous réunir à nouveau en présentiel. Être pris au dépourvu une fois est regrettable, l'être une seconde fois serait impardonnable. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de nous appuyer sur le travail effectué sous la direction compétente de l'Ambassadeur Rattray, de la Jamaïque, pendant le confinement et sommes maintenant en mesure de présenter une procédure de vote à l'Assemblée en cas d'impossibilité de tenir des séances en présentiel. Nous voulons mener nos travaux en présentiel aussi longtemps que nous pouvons le faire en toute sécurité et prendre nos décisions dans cette salle chaque fois que cela est possible. Nous travaillerons avec vous, Monsieur le Président, l'ONU et la ville de New York pour que ce scénario du meilleur cas soit possible, mais nous considérons qu'il est de notre devoir de nous préparer également au pire.

Le Conseil de sécurité s'est doté d'une procédure de vote au cas où les séances en présentiel ne seraient pas possibles, comme de juste. Le seul organe intergouvernemental universel du système des Nations Unies, l'Assemblée, doit faire de même.

En sus de faire fond sur les vastes consultations collectives que nous avons menées au cours des premiers mois de l'année, nous avons tenu d'intenses dialogues sur ce texte dans des consultations publiques mais également de façon bilatérale et dans d'autres contextes. Nous tenons à remercier toutes les délégations qui ont posé des questions, formulé des observations et fait part de leur scepticisme, ce qui nous permet de présenter un texte capable de tenir compte, dans la mesure du possible, des préoccupations exprimées et de recueillir le plus fort soutien possible parmi les Membres.

Je souhaite souligner brièvement certains des aspects du texte qui ont fait l'objet de

discussions approfondies ainsi que de révisions et d'ajustements supplémentaires.

Premièrement, un certain nombre d'États ont estimé que des garanties étaient nécessaires pour que les Membres puissent exercer un contrôle sur la décision qui serait prise en cas d'impossibilité de tenir des séances en présentiel. Le libellé de notre texte est basé sur les pratiques établies, notamment celle d'informer les Membres, comme vous l'avez fait la dernière fois, Monsieur le Président, lorsque le bâtiment a dû être fermé en raison d'un certain nombre d'infections par la maladie à coronavirus (COVID-19). En outre, la possibilité d'une procédure de vote électronique exclut une situation dans laquelle un Président de l'Assemblée générale pourrait agir contre la volonté de la majorité des États Membres.

Deuxièmement, nous tenons à souligner que la procédure que nous proposons pour l'adoption a un champ d'application aussi étroit que possible. Je noterais tout d'abord qu'elle se limite aux circonstances les plus exceptionnelles, qui, rappelons-le, ne se sont produites jusqu'à présent qu'une seule fois au cours des 75 ans d'histoire de l'Assemblée. Ensuite, la procédure n'est applicable que si l'Assemblée n'est pas en mesure de se réunir pendant une période prolongée. Le cas récent de la fermeture temporaire des locaux de l'ONU ne répondrait généralement pas à ces critères, et nous attendrions de la présidence qu'elle apporte les ajustements nécessaires au calendrier, ce que vous avez pu faire, Monsieur le Président, même pendant la période la plus chargée des travaux de l'Assemblée. Enfin, si les auteurs d'une décision ne souhaitent pas que leur texte soit adopté selon la procédure de vote électronique, le report est l'option évidente. En même temps, nous estimons qu'il est très important que le champ d'application ne soit pas davantage restreint de la manière proposée par les auteurs de l'amendement proposé dans le document A/75/L.15.

L'Assemblée doit être capable de réagir à une situation de crise et de prendre des décisions d'importance politique. Les restrictions proposées n'auraient même pas permis à l'Assemblée d'adopter la résolution de portée générale sur la COVID-19. Nous sommes également clairement d'avis qu'une telle limitation du champ d'application n'est pas compatible avec le Règlement intérieur de l'Assemblée. Cela étant dit, nous partageons pleinement les préoccupations de celles et ceux qui ne souhaitent pas voir une prolifération de résolutions adoptées en vertu de cette procédure. Ce n'est

pas non plus ce que nous voulons et nous avons introduit des dispositions claires à cet effet dans le texte.

Troisièmement, nous sommes très sensibles aux questions de capacité des petits États. Je représente l'un des plus petits Membres de l'ONU, et le groupe des coauteurs rassemble des petits États et des États qui sont très attentifs aux problèmes rencontrés par les petits États. C'est pourquoi nous avons introduit dans le texte un libellé qui aborde les questions de capacité et donne au Secrétariat un mandat clair pour aider les États à relever les défis auxquels ils peuvent être confrontés.

Quatrièmement et enfin, certains de nos partenaires ont également exprimé des préoccupations en matière de sécurité, préoccupations que nous prenons au sérieux et que nous considérons comme de la plus haute importance pour un système de vote solide. Nous nous félicitons que la procédure prévue dans la résolution puisse être mise en œuvre par le biais d'une plate-forme qui s'est avérée efficace et fiable depuis de nombreuses années. En outre, le caractère public du processus de vote est bien sûr pertinent, tout comme la possibilité pour chaque délégation de vérifier que son vote est correctement affiché, tout comme nous le faisons automatiquement dans cette salle.

Nous avons travaillé d'arrache-pied pour présenter un texte dans le format qui nous est proposé aujourd'hui. Nous sommes satisfaits de pouvoir présenter un produit qui recueille un appui massif auprès de nos partenaires. La mesure qui nous est proposée est essentielle, mais en même temps elle est assez élémentaire. L'Assemblée aurait dû disposer de cette procédure lorsque nous avons été mis en confinement, et nous avons maintenant la possibilité de faire en sorte que le Règlement intérieur de l'Assemblée, dont le vote est un élément crucial, soit suivi d'aussi près que possible lorsque l'Assemblée ne peut pas se réunir en présentiel. Notre expérience collective du début de l'année nous a appris que l'existence même d'une procédure de vote est en fait un élément essentiel de tout effort de recherche de consensus qui se veut authentique. Si chaque État a la possibilité de bloquer une décision à tout moment, il n'y a tout simplement aucune incitation à faire des compromis au cours de négociations. Or, le compris est ce qui rend le consensus possible.

En septembre, nous nous sommes réunis dans un format inhabituel à la fois pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation et la semaine de haut niveau. Un engagement fort en faveur du multilatéralisme a été la principale conclusion de cette

semaine de septembre, un nombre écrasant d'États ayant clairement fait savoir que nous avons besoin de plus d'ONU, et non de moins, et d'une meilleure ONU, et non d'une ONU encore plus affaiblie. L'Assemblée est le fondement du multilatéralisme, l'organe central de décision et de normalisation du système des Nations Unies. Elle doit être capable de prendre des décisions à tout moment, et plus encore en période de crise extrême, ce qui sera inévitablement le cas chaque fois que nous ne pourrons pas nous réunir en présentiel. Appuyer ce projet de décision aujourd'hui et s'opposer aux tentatives visant à le reporter ou à le diluer n'est donc que l'expression de la conviction placée dans le rôle et l'utilité de l'Assemblée et dans l'importance de faire entendre sa voix lorsqu'elle est la plus nécessaire.

Enfin, je voudrais aborder une question qui est importante pour de nombreuses délégations présentes dans cette salle aujourd'hui. Au cours de nos discussions avec nos collègues, beaucoup nous ont fait part de leur souhait d'une décision consensuelle et nous ont dit que nous devions accorder autant de temps que nécessaire pour y parvenir. Je tiens à vous faire savoir, Monsieur le Président, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont exprimé cette opinion que c'est précisément sur cette base que nous avons commencé cet exercice. Nous avons parlé de bonne foi à toutes les délégations qui se sont montrées ouvertes à travailler sur un texte consensuel. Nous sommes arrivés à la conclusion regrettable mais évidente qu'il y a des États que nous ne pouvons pas associer à cette initiative. Les amendements qui sont proposés le montrent très clairement, car ils sont incompatibles avec l'objectif même de la procédure. Les propositions diffusées à la dernière minute par d'autres n'ont aucun lien avec la procédure prévue dans le document A/75/L.7/Rev.1 et portent en grande partie sur la continuité des activités, lorsque nous pouvons nous réunir en présentiel. Nous n'avons aucune objection à prendre part à cette conversation, mais le sujet est différent.

Nous sommes donc convaincus qu'il nous faut maintenant agir avec détermination pour doter l'Assemblée générale de la procédure que nous proposons, compte tenu de l'aggravation des conditions dans la ville. Nous espérons que les Membres se rallieront à cette cause et s'opposeront à tout effort de procédure visant à la différer d'une quelconque manière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, qui va présenter l'amendement publié sous la cote A/75/L.15.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter l'amendement publié sous la cote A/75/L.15 au nom des 10 pays suivants : Burundi, Cameroun, Chine, Fédération de Russie, Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Venezuela (République bolivarienne du) et mon propre pays, Cuba.

L'amendement proposé a deux objectifs ; il ne porte aucunement atteinte à l'existence de la procédure que le projet de décision publié sous la cote A/75/L.7/Rev.1 se propose de mettre en place.

Premièrement, l'amendement augmenterait la participation des États Membres, par l'intermédiaire du Bureau, à la décision d'activer le recours à la procédure que le projet de décision entend créer, dans le cas où les circonstances l'exigeraient.

Deuxièmement, l'amendement proposé contribuerait à garantir que cette procédure, à caractère exceptionnel, ne serait utilisée que pour prendre des mesures sur des questions essentielles à la vitalité et au fonctionnement de l'Assemblée, telles que les questions budgétaires, la prorogation des mandats adoptés par l'Assemblée et le report ou la reprogrammation de réunions ou d'événements mandatés par l'Assemblée générale. De notre point de vue, l'amendement proposé contribuerait à assurer l'équilibre d'un projet de décision qui ne réunit pas le consensus, notamment parce que les États Membres n'auraient que peu de contrôle sur l'activation de cette nouvelle procédure et parce que, dans sa formulation actuelle, le texte autoriserait un recours excessif à cette procédure, ce qui contredit son caractère exceptionnel.

Je me dois en outre de signaler que les préoccupations qui ont présidé à la proposition de cet amendement ont été communiquées de manière transparente et opportune par nos délégations tout au long du processus de négociations. Toutefois, n'ayant observé que peu, si ce n'est pas, de souplesse de la part des auteurs du projet de décision sur ces deux questions, nous n'avons pas eu d'autre choix que de proposer cet amendement.

Dans ce sens, nous invitons toutes les délégations à voter pour l'amendement publié sous la cote A/75/L.15.

M. Bessedik (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Avant toute chose, qu'il me soit permis de féliciter M^{me} Egrisdela Aracely González López, Représentante

permanente d'El Salvador, et M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, de leur nomination à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Je voudrais également, au nom du Mouvement des pays non alignés, remercier la Coprésidente sortante, M^{me} Martha Ama Akyaa Pobee, Représentante permanente du Ghana, et le Coprésident reconduit dans ses fonctions, M. Michal Mlynár, de la compétence avec laquelle ils ont dirigé le processus de revitalisation à la précédente session de l'Assemblée générale.

La commémoration, cette année, du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies donne assurément une possibilité importante d'entretenir la dynamique sur la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. C'est l'occasion de défendre les valeurs et les principes universels inscrits dans la Charte des Nations Unies et de veiller à ce que l'Organisation soit adaptée à ses objectifs. Nous réitérons dans ce contexte que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale reste une composante cruciale de la réforme globale de l'ONU. De fait, une Assemblée générale redynamisée contribuerait de manière significative à renforcer le système des Nations Unies dans son ensemble, à améliorer la gouvernance mondiale et à consolider le multilatéralisme.

Cette année a été particulièrement difficile. Durant la session précédente, la malheureuse situation provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a en effet dressé des obstacles sans précédent face à la poursuite de nombre de séances importantes dans le cadre des processus mandatés par l'Assemblée générale. Nous avons toutefois réussi à mener à bien les travaux du Groupe de travail spécial, y compris ses quatre débats thématiques et l'adoption de la résolution annuelle sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution 74/303).

Si l'Assemblée générale a certes réussi à s'adapter à cette situation sans précédent, le Mouvement des pays non alignés tient toutefois à souligner le caractère exceptionnel des méthodes de travail en place actuellement dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ainsi que l'importance cruciale de respecter strictement et d'observer le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui doit continuer de guider nos travaux.

En outre, nous considérons qu'il importe de reconnaître que toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses travaux contribuent

à renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficacités de l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme à cet égard, à l'instar de la résolution 74/303, adoptée le 4 septembre 2020, la pertinence de la résolution 73/341 et des résolutions antérieures, adoptées par consensus, relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous notons avec satisfaction que l'Assemblée générale a convenu que la résolution 73/341 dans son ensemble servirait de base aux travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la soixante-quinzième session.

Outre le fait que cette résolution contient des éléments de fond qui reflètent bon nombre des positions de longue date du Mouvement des pays non alignés sur plusieurs questions importantes ayant trait à la revitalisation de l'Assemblée générale, cette approche nous permettra de tirer parti des progrès réalisés jusqu'à présent et de régler certaines des questions les plus épineuses dont nous sommes saisis.

À cet égard, le Mouvement continuera d'apporter sa contribution en faveur de l'inclusion, de la transparence et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, et est prêt à coopérer avec les Coprésidents, ainsi qu'avec le Président de l'Assemblée générale, pour renforcer le rôle que joue l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et décisionnel.

Le Mouvement des pays non alignés tient à cet égard à souligner qu'il importe de préserver le caractère intergouvernemental, ouvert et démocratique de l'ONU, et qu'il faut respecter strictement les prérogatives, ancrées dans la Charte, des organes principaux de l'ONU, en particulier de l'Assemblée générale.

Le Mouvement a conscience que ces méthodes de travail ne constituent qu'une étape sur la voie d'améliorations plus substantielles visant à rétablir et à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale. Nous continuons de souligner la nécessité de rationaliser les travaux de l'Assemblée. Dans cet esprit, le nombre d'événements de haut niveau et parallèles organisés en marge du débat général doivent se limiter au strict minimum afin de préserver et de renforcer le caractère sacré de ces débats.

Le Mouvement des pays non alignés attache une grande importance à la nécessité de renforcer l'efficacité et l'efficacités du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Cet objectif est encore plus pertinent dans le contexte de la pandémie de COVID-19, car le Bureau

joue un rôle plus important en vue de permettre à l'Assemblée générale d'adapter ses méthodes de travail et de continuer à s'acquitter de ses fonctions essentielles.

Le Mouvement réitère que le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général doit se dérouler dans le plein respect du mandat de l'Assemblée générale, conformément à l'Article 97 de la Charte et à toutes les résolutions pertinentes et consensuelles de l'Assemblée générale, en particulier les résolutions 69/321 et 70/305.

Nous nous félicitons que le Groupe de travail spécial continue d'examiner toutes les options concernant la durée et le renouvellement du mandat du Secrétaire général. Le Mouvement souligne également que les progrès enregistrés à l'occasion de l'élection du Secrétaire général en exercice, en matière de transparence, de démocratie et de participation des tous les États Membres, doivent être préservés durant le processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général en 2021.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés réitère son engagement à participer de manière constructive au processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et ce afin de renforcer le rôle de l'Assemblée en tant que principal organe délibérant et directeur de l'Organisation. Nous continuerons de promouvoir l'ouverture, la transparence et l'efficacité à l'ONU.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui est composée du Brunéi Darussalam, du Cambodge, de l'Indonésie, du Myanmar, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, de Singapour, de la Thaïlande, du Viet Nam et de mon pays, la Malaisie.

En premier lieu, l'ASEAN tient à exprimer sa reconnaissance à M^{me} Martha Ama Akyaa Pobee, du Ghana, et à M. Michal Mlynár, de la Slovaquie, pour avoir facilité avec compétence les activités du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale durant la précédente session, en dépit des nombreux problèmes liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'ASEAN félicite également M^{me} Egriselda Aracely González López, Représentante permanente d'El Salvador, et M. Mlynár de leur nomination et reconduction, respectivement, en

tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial pour la session en cours.

L'ASEAN accueille avec satisfaction la résolution 74/303, adoptée par consensus le 4 septembre. Nous estimons que les débats thématiques sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale tenus durant la session précédente vont dans le sens de notre volonté de rendre l'Assemblée générale plus efficace et pertinente pour tous.

Le soixante-quatrième anniversaire de l'Organisation nous offre une occasion en or de redynamiser et de revitaliser l'ONU. Une ONU revitalisée, et une Assemblée générale revitalisée, en particulier, rendront certainement l'Organisation plus responsable à l'égard des populations que nous servons. Compte tenu du caractère représentatif, de la prééminence et de la crédibilité de l'Assemblée générale, il est essentiel de garantir qu'elle s'acquitte de ses fonctions de manière efficace et efficiente, conformément à la Charte des Nations Unies. À cet égard, l'ASEAN tient à souligner les points suivants concernant les quatre groupes de questions relevant de ce processus important.

Premièrement, en ce qui concerne le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, l'ASEAN réaffirme le rôle central et la crédibilité de l'Assemblée générale en tant qu'organe le plus représentatif de l'ONU. De la lutte contre les causes profondes des conflits à l'élaboration de traités en matière de droits de l'homme et à l'adoption des objectifs de développement durable, les délibérations de l'Assemblée générale continueront d'améliorer et de protéger les vies de millions de personnes dans le monde entier. À cet égard, nous réitérons à quel point il est important que tous les États Membres continuent de travailler ensemble pour veiller à ce que l'Assemblée générale fasse son travail et reste pertinente, même lorsqu'elle est confrontée à d'immenses problèmes. Nous renouvelons également notre appel à renforcer les synergies, la cohérence et la coordination entre l'Assemblée et les autres organes de l'ONU. Ces relations sont cruciales pour garantir le renforcement de la coopération sur les questions qui requièrent une action coordonnée de la part de l'ONU, conformément aux mandats respectifs de ces organes.

Deuxièmement, s'agissant des méthodes de travail de l'Assemblée générale, nous appuyons la rationalisation de son ordre du jour en éliminant toutes les lacunes, tous les chevauchements et tous les doubles emplois en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Troisièmement, l'ASEAN continue d'appeler à garantir la transparence et l'ouverture du processus de sélection et de nomination du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat du système des Nations Unies. En outre, nous soulignons l'importance à cet égard de garantir une répartition et une représentation géographiques équitables, ainsi qu'une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Enfin, l'ASEAN appelle à renforcer la responsabilisation et la transparence du Bureau du Président de l'Assemblée générale, ainsi que sa mémoire institutionnelle. Nous saluons les efforts déployés par les trois derniers Présidents pour préparer leurs rapports de passation de fonctions et les transmettre à tous les États Membres. Nous espérons également que le Président de l'Assemblée générale continuera de communiquer les informations pertinentes sur les échanges officiels du Bureau, en particulier en ce qui concerne ses réunions avec les représentants d'autres organes de l'ONU. Nous saluons la poursuite des dialogues matinaux avec les Représentants permanents, ainsi que les dialogues interactifs avec les candidats à la présidence de l'Assemblée générale.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée sur la base des quatre groupes de questions thématiques permettra à l'ONU de continuer à évoluer en tant qu'organisation essentielle apte à s'acquitter de ses fonctions dans le contexte de l'après-COVID-19. Je conclus en réitérant que l'ASEAN reste déterminée à collaborer de manière constructive avec tous les États Membres dans le cadre des délibérations du Groupe de travail spécial durant cette session.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 25 membres du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (ACT) : Arabie saoudite, Autriche, Chili, Danemark, Estonie, Finlande, Gabon, Ghana, Hongrie, Irlande, Jordanie, Liechtenstein, Luxembourg, Maldives, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, Rwanda, Slovaquie, Suède, Suisse, Uruguay et mon pays, le Costa Rica. Le Groupe ACT milite en faveur d'une Organisation des Nations Unies plus transparente et plus efficace. Nous pensons que le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est une étape importante vers la réalisation de cet objectif.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pose des problèmes sans précédent à l'Assemblée générale, y compris en ce qui concerne

la continuité de ses activités. En tant que principale enceinte intergouvernementale, l'Assemblée générale doit être pleinement fonctionnelle en toutes circonstances, en particulier en période de crise. Il est donc impératif de veiller à ce que l'Assemblée prenne les mesures nécessaires pour mieux se préparer aux crises futures, notamment lorsqu'il s'avère impossible pour ses membres de se réunir en présentiel. La possibilité de voter électroniquement est un élément indispensable d'un tel effort et pourrait permettre aux États Membres d'exercer à tout moment leurs droits en vertu de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur.

Nous nous félicitons également de l'adoption à l'unanimité de la résolution 74/303 par l'Assemblée. Alors que nous aurions préféré au départ des négociations davantage axées sur le fond de la question qui nous auraient permis de tirer parti des progrès réalisés dans les résolutions précédentes, nous avons eu l'honneur de nous joindre au consensus sur un texte certes plus concis mais qui n'en perd rien de sa teneur. Nous félicitons M^{me} Martha Ama Akyaa Pobe, Représentante permanente du Ghana, et M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, de leur conduite des travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Nous félicitons également M^{me} Egriselda Aracely González López, Représentante permanente d'El Salvador, et M. Mlynár de leurs nomination et renouvellement de mandat, respectivement, en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial pour la soixante-quinzième session.

Le Groupe ACT attend avec intérêt de poursuivre l'excellente collaboration observée entre les États Membres et les groupes d'États durant les négociations sur la résolution 74/303, relative à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, dans des circonstances extraordinaires. Nous sommes déterminés à renforcer le Groupe de travail spécial en tant que cadre et outil singuliers pour promouvoir une Organisation des Nations Unies plus efficace, plus inclusive et plus cohérente.

Le Groupe ACT attache une importance particulière à la transparence et à l'ouverture des processus de sélection et de nomination du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale et des autres chefs de secrétariat. Comme nous le savons tous, le mandat actuel du Secrétaire général se termine à la fin de 2021, ce qui rend cette soixante-quinzième session essentielle pour garantir que la sélection et la nomination du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale pour le prochain

mandat soit guidé par les principes de transparence et d'ouverture, conformément à la résolution 73/341. Les résolutions 69/321, de 2015, et 70/305, de 2016, qui ont encadré le processus de sélection et de nomination véritablement historique, ouvert et transparent de l'actuel Secrétaire général, continuent de servir de base à tous nos efforts.

En ce qui concerne le processus de sélection et de nomination à venir, notre groupe estime que nous sommes confrontés à deux scénarios : l'un dans lequel le titulaire se présente à sa réélection, et l'autre dans lequel une réplique complète du processus mené en 2015 et 2016 est applicable, avec d'éventuelles améliorations supplémentaires. Dans le premier scénario, nous voudrions rappeler le paragraphe 43 de la résolution 73/341, qui prévoit la « possibilité pour le candidat ou la candidate à sa réélection de présenter sa vision stratégique pour son deuxième mandat et d'informer les États Membres sur la teneur de cette vision stratégique ».

Sur la base de ce qui précède, notre groupe estime que cette disposition représente un minimum et se réjouit à la perspective de prendre langue avec toutes les parties concernées pour proposer de nouvelles mesures visant à renforcer la transparence et l'ouverture du processus. Ces mesures pourraient inclure des discussions interactives entre le Secrétaire général et les États Membres, des consultations avec les groupes régionaux et des réunions-débats avec les Membres et la société civile, entre autres.

Un second scénario verrait le déploiement du processus mené en 2015 et 2016 clairement défini par les résolutions 69/321 et 70/305 et par les meilleures pratiques et les enseignements tirés de ce processus. Parmi ceux-ci, nous voudrions rappeler le document du Groupe ACT sur les « Enseignements tirés de la procédure de sélection et de nomination du neuvième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est déroulée en 2015 et 2016 » (A/72/514, annexe), qui a été transmis au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité et distribué à tous les États Membres le 5 octobre 2017. Nous aimerions particulièrement appeler votre attention, Monsieur le Président, et celle des Membres sur le calendrier indicatif du document pour la nomination des futurs secrétaires généraux. D'après ce calendrier, en octobre de l'année précédant la nomination, une lettre conjointe serait envoyée par le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil de sécurité à tous les États

Membres de l'ONU, les invitant à désigner des candidats qualifiés ; la date limite de dépôt des candidatures serait le 1^{er} avril de l'année de la nomination ; la date limite d'audition de tous les candidats par l'Assemblée générale serait la fin du mois de juin de l'année de la nomination ; et le 1^{er} octobre serait la date limite de soumission par le Conseil de sécurité d'une recommandation et d'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution portant nomination du nouveau Secrétaire général ou de la nouvelle Secrétaire générale.

Si le calendrier proposé par le Groupe ACT est indicatif, il est là pour nous rappeler que nous devons bientôt prendre des mesures importantes afin de garantir un processus qui respecte le mandat des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les meilleures pratiques de 2015 et 2016. Garantir la plus grande transparence et la plus grande ouverture possible est également ce que l'on attend de nous tous au regard de cette question cruciale. Le Groupe ACT se réjouit à l'idée de dialoguer avec tous les acteurs concernés pour s'assurer que le prochain processus de sélection et de nomination du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale respecte pleinement les principes établis de transparence et d'ouverture.

Enfin, pour ce qui est de la question de la transparence, le Groupe ACT continue d'attendre avec intérêt le rapport annuel du Conseil de sécurité pour 2020, notamment en raison des défis sans précédent posés par la pandémie de COVID-19 tant en ce qui concerne le fonctionnement du Conseil de sécurité que la quasi-totalité des questions inscrites à son ordre du jour.

(l'orateur poursuit en espagnol)

À titre national, je tiens à dire que pour le Costa Rica, la revitalisation de l'Assemblée générale n'est pas une option ; c'est une priorité. La priorité, c'est aussi d'adopter aujourd'hui une procédure de vote électronique. La question que nous devons nous poser n'est pas de savoir si nous devons adopter une telle procédure cet après-midi, mais plutôt pourquoi nous avons tant tardé à le faire. Il y a de nombreux arguments en faveur, il y en a aussi quelques-uns contre. À celles et ceux qui s'opposent à la procédure, le Costa Rica répond que, pour un petit État comme le nôtre, il est inacceptable que l'Assemblée générale ne puisse prendre de décisions que par procédure tacite, sans possibilité de vote, comme cela s'est produit pendant les premiers mois de confinement en raison de la COVID-19. Il est essentiel que nous disposions d'un plan d'urgence pour de telles situations. Il est injustifiable de ne pas avancer dans ce sens.

La procédure proposée sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer cet après-midi remplit cette fonction et n'est applicable que dans les circonstances les plus extraordinaires et les plus exceptionnelles, lorsqu'il n'est pas possible de se réunir en présentiel en raison de risques concrets et imminents pour notre santé et notre sécurité. Cette procédure ne s'applique pas aux situations dans lesquelles l'Assemblée générale peut se réunir en présentiel, même si des restrictions, telles que celles en vigueur ou apparentées, sont en vigueur. Elle ne doit pas non plus être utilisée pour compléter la prise de décision en personne, ou s'y substituer d'une quelconque manière. Cette procédure est notre police d'assurance. Elle constitue un outil essentiel pour assurer la continuité de nos activités. Elle reflète le plus fidèlement possible la procédure de prise de décision des réunions en présentiel. On me permettra donc de répéter que la procédure de vote électronique n'est pas une option, mais une nécessité.

Si nous n'avons pas la possibilité de voter, chaque État individuel dispose *de facto* d'un droit de veto pour bloquer les décisions de l'Assemblée générale, même contre la volonté d'une majorité écrasante des membres. Or c'est inacceptable. Cette procédure élimine ce problème et respecte le principe « un pays, une voix », même dans les circonstances les plus extraordinaires et les plus exceptionnelles. Il nous incombe collectivement d'être mieux préparés à une éventuelle crise future. J'invite tous les Membres à se joindre à cette initiative qui garantit la voix et le vote de tous.

Des remarques supplémentaires ayant trait au fait de préserver l'autorité de l'Assemblée générale au regard de la présentation des rapports du Conseil de sécurité font également partie de notre déclaration écrite et seront dûment incorporées dans le compte rendu officiel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice.

M. Gonzato (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, et l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le premier débat de la soixante-quinzième session sur la question « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». Nous avons trouvé très encourageantes vos déclarations antérieures selon lesquelles cet important dossier figurerait parmi les principales priorités de votre mandat. Vous pouvez compter sur le soutien énergétique et constant de l'Union européenne à cet égard.

Je saisis cette occasion pour féliciter la Représentante permanente du Ghana, l'Ambassadrice Pobee, et le Représentant permanent de la Slovaquie, l'Ambassadeur Mlynár, de leur excellent travail et de leur dévouement dans la conduite du processus en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la session précédente, session fortement affectée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et qui n'a donc pas réalisé les progrès que nous avions espérés. Je félicite l'Ambassadrice González López, Représentante permanente d'El Salvador, de sa nomination à la coprésidence, et l'Ambassadeur Mlynár de sa reconduction. Notre groupe est prêt à travailler en étroite collaboration avec les deux Coprésidents pour faire en sorte que la soixante-quinzième session soit l'occasion d'obtenir des résultats tangibles et concrets en vue de revitaliser cet organe et d'aligner son travail sur celui du Conseil économique et social.

À cet égard, nous vous remercions également, Monsieur le Président, d'avoir rapidement nommé les cofacilitatrices du processus d'alignement et adressons nos chaleureuses félicitations à la Représentante permanente du Bangladesh, l'Ambassadrice Fatima, et à la Représentante permanente de la Slovénie, l'Ambassadrice Bavdaž Kuret. Nous considérons que ces deux processus distincts sont étroitement liés et nous les encourageons donc vivement à se consulter et se coordonner étroitement tout au long de la session, car cela contribuerait à réaliser les synergies souhaitées tant pour l'Assemblée générale que pour le Conseil économique et social, en alignant mieux les travaux des deux organes sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En matière d'alignement, des progrès ont été réalisés au cours des années précédentes, mais malheureusement, le processus a marqué le pas lors de la session précédente. L'Union européenne reste mobilisée et est prête à envisager des moyens de mieux synchroniser les processus de revitalisation et d'alignement pour

progresser à la présente session. À cet égard, nous nous félicitons vivement, Monsieur le Président, de votre détermination à rencontrer, avant la fin de l'année, les cofacilitateurs, le Président du Conseil économique et social, les présidents des grandes commissions et le Bureau, afin de discuter d'un plan de travail, et nous accueillons favorablement vos encouragements à envisager un lancement rapide du processus d'alignement.

La soixante-quinzième session est véritablement cruciale, et ce, pour trois raisons. Premièrement, le monde nous observe pour déterminer si nous voulons sérieusement faire en sorte que l'ONU soit en mesure de progresser concrètement sur des priorités ayant une incidence directe et positive sur nos concitoyens. Nous pensons que, collectivement, nous pouvons et nous devons faire mieux pour rationaliser notre travail.

La revitalisation de l'Assemblée générale est, de toute évidence, liée à la réforme globale de l'ONU. Seul organe intergouvernemental à composition universelle et doté d'un large mandat, l'Assemblée générale a un rôle central à jouer dans la réponse opposée aux défis mondiaux. Notre groupe continue d'appuyer les efforts visant à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée.

Deuxièmement, nous ne pouvons pas ignorer les graves répercussions que la COVID-19 a eues et continue d'avoir sur les travaux de l'Assemblée générale et de ses commissions, forçant nombre de processus à être reportés, limités à des prorogations techniques, ou transposés dans l'espace virtuel. Lorsque nous ne disposons pas de services d'interprétation et qu'un vote physique ne peut avoir lieu, la capacité des délégations à faire suffisamment entendre leur voix est lourdement restreinte. De toute évidence, la COVID-19 nous a pris par surprise, et nous devons veiller à être mieux préparés à une crise comme celle-ci à l'avenir. Cela signifie que nous devons adopter des mesures visant non seulement à préserver la continuité des opérations de cet organe, en ce compris le plein respect du multilinguisme, mais aussi à garantir l'inclusivité de nos processus grâce à une forte mobilisation de la société civile et d'autres parties prenantes. Dans un tel contexte, nous attendons avec intérêt l'exposé du Secrétaire général devant le Groupe de travail spécial, lors duquel il présentera son analyse de l'impact que la pandémie de COVID-19 a eu sur les travaux de l'Assemblée générale, comme convenu dans la résolution 74/303.

Troisièmement, c'est au cours de la présente session que sera lancé le processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général. L'Union

européenne reste pleinement déterminée à faire en sorte que le processus soit transparent et inclusif, conformément aux dispositions convenues dans la résolution 73/341, en faisant fond sur les textes historiques que sont les résolutions 69/321 et 70/305.

Je conclurai en mettant en exergue l'occasion unique de progresser que nous offre la soixante-quinzième session, dans le contexte des défis auxquels nous sommes confrontés. L'impact de la pandémie de COVID-19 prouve que nous devons améliorer et moderniser notre façon de travailler. Avant de terminer, je tiens également à exprimer l'appui de l'Union européenne et de ses États membres au projet de décision publié sous la cote A/75/L.7/Rev.1.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom des délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (groupe CANZ). Au nom de nos trois délégations, je tiens à féliciter les coprésidents de leur nomination à la tête du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. En ce qui concerne notre ami l'Ambassadeur Mlynár, je note qu'il s'agit d'une reconduction et, à ce titre, je me félicite de l'expérience qu'il apporte à ce poste et de la continuité que cela rend possible. À notre amie l'Ambassadrice González López, je ne doute pas que le Groupe de travail bénéficiera de ses éclairages nouveaux. Je rends également hommage à l'Ambassadrice Pobee et je la remercie de son importante contribution et de son travail acharné.

Les efforts déployés par le Groupe de travail pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Assemblée générale, notamment en rationalisant et en simplifiant son ordre du jour, sont plus pertinents que jamais. Étant donné que nous nous sommes adaptés à travailler dans le cadre des contraintes imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous avons tous été contraints d'être pragmatiques et de fixer des priorités. J'encourage toutes les délégations à adopter cette approche dans nos discussions au sein du Groupe de travail spécial afin que nous puissions réaliser des progrès solides sur les questions relevant du mandat de la revitalisation de l'Assemblée générale à la soixante-quinzième session.

Le groupe CANZ attend avec intérêt l'exposé du Secrétaire général au Groupe de travail, à la présente session, sur son analyse de l'impact de la pandémie sur les travaux de l'Assemblée générale. Il y aura sans doute de nombreux enseignements à tirer, ainsi que des innovations utiles que nous pourrions continuer d'appliquer.

Toutefois, le groupe CANZ estime qu'il est déjà très clair que l'Assemblée générale doit pouvoir poursuivre ses travaux, en particulier en ce qui concerne ses fonctions essentielles, en temps de crise, lorsqu'elle n'est pas en mesure de se réunir en présentiel pendant de longues périodes. C'est pourquoi nous appuyons le projet de décision dont nous sommes aujourd'hui saisis sur le vote électronique en tant que moyen approprié d'adapter les méthodes de travail de l'Assemblée générale dans des circonstances exceptionnelles (A/75/L.7/Rev.1).

Le groupe CANZ se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec tous nos collègues pour promouvoir nos intérêts communs dans les mois à venir.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais intervenir à propos du projet de décision A/75/L.7/Rev.1, intitulé « Procédure de prise de décision à l'Assemblée générale lorsqu'il n'est pas possible de se réunir en présentiel ». La Russie, au nom d'un groupe d'États – le Burundi, la République du Cameroun, la République populaire de Chine, Cuba, la République islamique d'Iran, le Myanmar, le Nicaragua, la République arabe syrienne et la République bolivarienne du Venezuela –, tient à exprimer son objection catégorique à ce projet de décision qui nous est imposé, et nous exhortons tous les États à ne pas l'appuyer.

Nous sommes favorables à ce que les travaux de l'Assemblée générale se poursuivent sans interruption. Nous sommes favorables à la continuité des opérations. Mais le projet de décision qui est proposé pourrait porter gravement, voire irrémédiablement, atteinte à l'autorité de l'Assemblée générale et à la légitimité de ses décisions. Il nous est demandé d'approuver une procédure par laquelle une seule personne, le Président de l'Assemblée générale, peut suspendre les réunions en présentiel du principal organe de l'ONU, suspendre son règlement intérieur et procéder à la prise de décisions dans un format virtuel en utilisant le vote électronique, ce qui n'est pas prévu dans le règlement intérieur actuel, sur n'importe quel point de son ordre du jour. En outre, les critères sur lesquels il faut se baser pour prendre ces mesures extraordinaires restent très vagues.

Au Conseil de sécurité, nous avons également discuté de la manière dont nous pourrions mener nos activités en cas de confinement, et certains se sont exprimés en faveur du vote électronique. Mais par la suite, nous avons décidé par consensus de voter au moyen d'une procédure écrite, et tout le monde a convenu que le vote électronique n'était pas possible. Aujourd'hui,

cependant, on nous demande d'adopter une décision qui ne fait pas l'unanimité, en l'imposant de fait aux pays qui ne sont pas d'accord. On nous propose une décision qui divise l'Assemblée générale au lieu de l'unir. J'appelle les membres à réfléchir à la façon dont une telle décision pourrait bénéficier à l'autorité de l'Assemblée générale et à se demander si elle aurait la légitimité nécessaire, même si cette décision était finalement adoptée.

Celles et ceux qui s'opposent à cette initiative sont accusés de vouloir empêcher l'Assemblée générale de poursuivre ses travaux en toutes circonstances. Ce n'est pas vrai. Nous proposons simplement de trouver des modalités permettant à l'Assemblée de mener ses travaux en toutes circonstances, qui seraient acceptables pour tout le monde. Il existe d'autres modalités que le vote électronique. Il ne s'agit pas seulement d'une prise de décision par consensus. Nous nous demandons ce qui se passerait si un système virtuel et le vote par Internet faisaient l'objet d'ingérences extérieures, ou si certains États transféraient simplement leur vote d'autres États ou à des personnes non autorisées sans même que nous en ayons connaissance.

Nous avons tous eu l'occasion de participer à des négociations virtuelles et nous connaissons très bien les situations inacceptables qui peuvent se présenter. Les États sont incapables de se connecter à la plateforme virtuelle ou sont déconnectés au pire moment, et le support technique est injoignable. Toutefois, lorsqu'il s'agit de négociations, une partie de ces problèmes peut être réglée en se reconnectant ou en envoyant des messages plus tard. Mais ce n'est pas le cas pour les votes. Si les membres ont des problèmes d'Internet et ne peuvent pas joindre le support technique, ils ne peuvent tout simplement pas prendre part au vote. On nous demande de rester assis devant l'ordinateur toute la journée, de surveiller les messages concernant le processus de vote et les motions de procédure et de garder un œil sur l'heure. Est-ce même réaliste, surtout si la procédure est utilisée pour un grand nombre de résolutions en même temps ? Nous devons également garder à l'esprit que toutes les délégations n'ont pas les mêmes capacités techniques.

En outre, prendre des décisions dans ce format fera des négociations une formalité inutile. Pourquoi faire des compromis difficiles quand on peut simplement organiser quelques réunions-débats, déclarer les négociations closes et passer au vote ? Je voudrais aborder ce point plus en détail, car le processus de préparation de ce projet de décision est tout simplement scandaleux.

On nous a aujourd'hui assuré que le processus était transparent et inclusif, mais en réalité, le groupe d'auteurs a tenu une réunion publique informelle – ce que l'on appelle une réunion-débat – qui a mis en évidence les vues très divergentes des quelques délégations qui y ont participé. Après quoi, ils sont passés aux contacts bilatéraux sans mener des négociations. Ensuite, le projet de document a été distribué en tant que proposition officielle, une date a été demandée pour le vote et ce n'est qu'ensuite qu'une autre réunion informelle a eu lieu, au cours de laquelle personne n'a engagé de négociations ni examiné la proposition paragraphe par paragraphe. Les quelques États membres qui ont participé à cette réunion ont simplement été invités à prendre la parole. Par la suite, les réunions ont été closes et le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui n'a subi que des modifications de pure forme. Nous considérons qu'un tel processus dénote un manque de respect envers les délégations.

Dès le début, la Russie, ainsi qu'un certain nombre d'États partageant les mêmes vues, a souligné la nécessité de mener un dialogue transparent et inclusif dans un format approprié, tel que la Sixième Commission ou le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ou de mener des négociations sous les auspices du Président de l'Assemblée générale. Cependant, nos propositions n'ont pas été prises en compte. La date du vote a été déclarée comme un ultimatum qui ne pouvait pas être modifié, même à la demande du Président de l'Assemblée générale. On peut se demander quelles sont les raisons objectives d'une telle hâte.

L'Assemblée générale tient des réunions en présentiel. Toutes les grandes commissions poursuivent leurs travaux. La vie dans la ville de New York suit son cours, presque normalement. Les restaurants et les centres commerciaux sont ouverts. Rien n'indique que l'ONU devra fermer ses portes dans un avenir proche. Certes, la situation est toujours tendue, mais nous avons pris des mesures préventives et nous nous en sortons.

Les auteurs affirment que l'objectif de leur initiative est de garantir la poursuite des travaux de l'ONU en toute période de crise. Si nous cherchons une solution à long terme, notre approche doit également être sérieuse. La décision proposée n'est pas le projet national d'un groupe d'États, mais une question qui touche aux intérêts légitimes de l'ensemble des États Membres de l'ONU. Tous les États doivent avoir la possibilité d'apporter leur contribution. Les auteurs du projet ont

continué d'insister pour qu'il soit mis aux voix, et si nous en arrivons jusque-là, cela se fera sans tenir compte de l'opinion d'un grand groupe d'États. Ils se déclarent en coulisse convaincus de l'emporter. En d'autres termes, ils considèrent ce projet de décision comme un champ de bataille, plutôt que comme une arène propice à la recherche de solutions mutuellement acceptables. Mais même s'ils gagnent ce vote, ce sera une victoire à la Pyrrhus, et la légitimité de la décision sera remise en cause. Ils promeuvent les dissensions au sein de l'Assemblée générale, alors que nous sommes en faveur du consensus. « La différence saute aux yeux », comme on dit. Au fond, ils proposent de prendre une décision à l'aveugle. Après tout, bon nombre d'États Membres ne connaissent même pas l'essence et les nuances des propositions qui, comme nous l'avons dit, impliquent toute une série de problèmes techniques, logistiques, procéduraux et politiques.

La Russie, aux côtés de la Chine, a fait distribuer un projet de décision selon lequel il est avant tout essentiel de garantir un format de prise de décision en présentiel pour l'Assemblée générale. En cas de crise, un vote pourrait être organisé par correspondance ou au moyen d'une autre méthode. En vertu de notre proposition de projet de décision, toutes ces mesures seraient prises à la demande des États Membres. Ces propositions ne sont qu'une option parmi d'autres pour régler le problème. Il est certain que d'autres États peuvent également exprimer leurs vues et faire des propositions. Nous assistons aujourd'hui à une tentative de les priver de cette possibilité.

En conclusion, je voudrais souligner que la Russie appuie fermement la continuité des travaux de l'Assemblée générale et des autres organes de l'ONU en toutes circonstances. Lorsque l'épidémie nous a contraints à quitter le campus de l'ONU, nous avons appuyé la procédure d'approbation tacite présentée par le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, dans le cadre de laquelle 31 décisions ont été adoptées avec succès. Grâce à cette procédure, nous avons adopté non seulement des décisions budgétaires et des prorogations de mandats, mais aussi des résolutions de fond, notamment sur la pandémie. L'Assemblée générale a continué de s'acquitter de ses fonctions, démontrant ainsi son unité au monde dans une situation difficile. Nous croyons être en mesure, sans précipitation et avec la plateforme de négociation appropriée, de parvenir à une décision acceptable pour tous.

J'exhorte les États à s'abstenir de soutenir le projet de décision proposé et à accorder le temps nécessaire pour trouver un consensus sur ce point essentiel.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, saluer votre présidence et les efforts que vous déployez pour gérer les travaux de l'Assemblée générale en cette période exceptionnelle. Je voudrais également exprimer ma gratitude aux Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale lors de la session précédente, les Ambassadeurs Martha Ama Akyaa Pobee et Michal Mlynár. Je félicite l'Ambassadrice Egriselda Aracely González López de sa nomination et l'Ambassadeur Mlynár de sa reconduction en tant que Coprésidents du Groupe de travail pendant la présente session. Nous sommes convaincus que leurs efforts seront couronnés de succès.

Alors que l'ONU célèbre son soixante-quinzième anniversaire, l'examen par l'Assemblée générale des points 125 et 126 de l'ordre du jour revêt une importance particulière. Sur la base du renforcement du multilatéralisme et du rôle central de l'ONU tel que stipulé dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), nous devons œuvrer à l'amélioration du rôle, de la compétence et de l'efficacité de l'Assemblée en tant que principal organe multilatéral de l'ONU. Afin de revitaliser l'Assemblée générale, il est important de veiller à la mise en œuvre de ses décisions et d'en assurer le suivi tout en examinant les obstacles en la matière.

Comme pour toute organisation, l'amélioration des performances de l'Assemblée exige un engagement en faveur de la transparence, la rationalisation des activités, la promotion de la cohérence et la réduction des chevauchements de tâches. Nous jugeons important d'appuyer le rôle essentiel joué par le Président de l'Assemblée générale et son bureau, c'est pourquoi l'État du Qatar verse toujours des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Bureau de la présidence en vue de soutenir et de faciliter son important travail.

Cette année, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a été un élément essentiel que nous avons dû aborder dans le cadre de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Comme indiqué dans la résolution 74/303, l'impact de la pandémie sur les travaux de l'Assemblée générale nécessite une attention particulière. La pandémie et les mesures de précaution

prises pour y faire face ont fait obstacle à la tenue de réunions en présentiel à l'ONU au cours du printemps et de l'été. Toutefois, avec l'appui de l'Assemblée générale, nous, États Membres, avons pu surmonter certains de ces défis sans précédent.

Mais malgré cela, nous n'avons pas résolu une question essentielle dans les travaux de l'Assemblée générale, à savoir la prise de décisions qui nécessitent un vote. Nonobstant la priorité de rechercher le consensus dans tous les cas, le vote fait partie intégrante de la conduite des travaux de l'Assemblée générale, l'organe le plus démocratique de cette organisation internationale. Tandis que les locaux de l'ONU étaient fermés, nous n'étions pas en mesure de prendre des décisions comme le prévoient la Charte des Nations Unies et le Règlement intérieur. Notre incapacité à voter a donné à chaque État Membre un droit de veto *de facto*. Cela constituait un obstacle à la prise de décision démocratique et portait atteinte au droit souverain de chaque État Membre de participer pleinement aux travaux de cet important organe multilatéral.

Si nous avons surmonté ces circonstances exceptionnelles, maintenant que les locaux de l'ONU ont rouvert, nous ne pouvons pas risquer que se reproduisent à l'avenir des situations exceptionnelles où les réunions en présentiel ne sont pas autorisées, que ce soit en raison d'une deuxième vague de la pandémie actuelle ou d'une autre urgence. Nous estimons que la revitalisation de l'Assemblée générale exige que cette dernière soit efficace en toutes circonstances.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale envisage d'adopter un projet de décision (A/75/L.7/Rev.1) afin d'être mieux préparée à faire face aux circonstances exceptionnelles susceptibles d'empêcher la tenue de réunions en présentiel, et le groupe d'États qui a travaillé sur cette initiative, dont le Qatar, a introduit un concept visant à y parvenir. Cette année, nous avons beaucoup appris de la crise sanitaire mondiale. La leçon la plus importante est peut-être que nous ne devons pas rester inactifs à attendre l'inconnu. Nous devons être prêts à faire face à toutes les éventualités. Quant à l'Assemblée générale, son travail est indispensable, et nous ne devons pas nous laisser guider par les circonstances.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voudrions prendre la parole pour expliquer la position de l'Afrique du Sud sur le projet de décision A/75/L.7/Rev.1, intitulé « Procédure de prise de décision à l'Assemblée générale lorsqu'il n'est pas possible de se réunir en présentiel ».

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a entraîné des perturbations sans précédent, notamment dans nos délibérations et dans les séances de l'Assemblée générale. Nous sommes donc tous bien conscients des défis que la pandémie a posés, et nous pouvons tous convenir de la nécessité de mettre en place un système ou des moyens pour poursuivre les travaux de l'Assemblée dans tous les domaines, ainsi que ses fonctions essentielles à des degrés divers pour les différentes délégations. C'est pour cette raison que, dans des circonstances aussi extraordinaires que celles que nous connaissons tous actuellement, l'Afrique du Sud appuie, par principe, la nécessité de voter par voie électronique sur un large éventail de sujets importants. Cela permettra de garantir que notre travail ne soit pas interrompu et que nous puissions remplir le mandat qui nous a été confié en tant qu'États Membres de cette Organisation.

Malgré cette nécessité cruciale, nous restons préoccupés par le déroulement du processus relatif au projet de décision A/75/L.7/Rev.1. Nous pensons qu'une décision sur de telles questions exige que les États Membres de l'ONU se mettent d'accord sur la base du consensus le plus large possible. Il s'agit d'une décision sur le vote à l'Assemblée générale. La crédibilité du système de vote dépend également de la confiance que les États Membres placent en ce système. Plusieurs pays estiment qu'ils ne comprennent pas encore toutes les implications de certaines dispositions du projet de décision et qu'ils ont donc besoin de plus de temps pour en discuter. Nous sommes d'avis que ces consultations supplémentaires ne doivent pas prendre trop de temps mais qu'elles permettront d'obtenir une plus large adhésion de la part des États Membres.

Certains membres ont également exprimé des préoccupations légitimes quant aux éventuels problèmes liés à l'informatique et aux communications, et aux contraintes de sécurité et autres auxquelles se heurtent certaines délégations à différents égards et que nous avons vu pu constater dans le cadre d'efforts déployés pour mener à bien nos travaux au moyen de diverses plateformes de diplomatie en ligne. L'Afrique du Sud estime également que le vote à l'Assemblée générale et au sein de ses commissions ne se limite pas à dire « oui », « non » ou « abstention », et que nous avons besoin de mesures adéquates pour remplacer la présence physique et les voix des délégations pendant les différentes phases du processus de prise de décision sur les projets de décision et de résolution.

En conclusion, je tiens à souligner que l'Afrique du Sud est favorable à la continuité de toutes les opérations de l'Assemblée générale. Nous soulignons que les procédures de prise de décision au sein de l'Assemblée doivent bénéficier du consensus des États Membres pour garantir la crédibilité de cet important organe principal de délibération de l'Organisation des Nations Unies. En l'état actuel des choses, le projet de décision A/75/L.7/Rev.1 ne bénéficie pas d'un tel consensus. L'Afrique du Sud ne pourra donc pas se joindre au consensus lorsque l'Assemblée se prononcera sur ce projet de décision.

M. Chaudhary (Pakistan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, ma délégation tient à dire que nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, et nous voudrions également faire quelques observations à titre national.

Ma délégation tient à féliciter les l'Ambassadrice Egriselda Aracely González López, Représentante permanente de EL Salvador, et l'Ambassadeur Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, respectivement pour leur nomination et le renouvellement de leur mandat en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée général. Au nom de ma délégation, je voudrais également les assurer du plein appui du Pakistan dans leurs travaux et dans nos efforts collectifs visant à rendre l'Assemblée générale plus robuste et mieux adaptée à sa mission. Nous voudrions également saisir cette occasion pour féliciter les coprésidents du Groupe de travail spécial à la soixante-quatorzième session, l'Ambassadrice Martha Ama Akyaa Pobee, Représentante permanente du Ghana, et l'Ambassadeur Mlynár, pour avoir dirigé avec diligence ce processus, malgré les circonstances difficiles auxquelles ils ont été confrontés dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Les travaux de l'Assemblée générale reflètent la volonté des peuples du monde, ce qui nous oblige à renforcer son efficacité et sa vitalité tout en préservant son caractère intergouvernemental et démocratique. En vertu de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée joue un rôle vaste et de grande portée. C'est le principal organe délibérant et législatif de l'ONU, et le plus représentatif.

La revitalisation de l'Assemblée est essentiellement une question politique plutôt qu'une question de procédure. À ce titre, le processus de revitalisation exige

à la fois un dialogue constructif et une forte volonté politique. Nous espérons que les célébrations marquant le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU susciteront l'engagement politique nécessaire pour concrétiser cette promesse de revitalisation. Le processus de revitalisation a été bloqué au cours de la session précédente en raison des restrictions inévitables concernant les réunions en présentiel, ce qui a finalement conduit à une prorogation technique de la résolution de l'année précédente (résolution 74/303). Cette année, nous espérons que la situation nous permettra de continuer à mener des délibérations en présentiel, bien entendu en prenant les précautions nécessaires, et en vue de parvenir à un consensus et de réaliser des progrès dignes de ce nom. Pendant la session en cours, nous espérons nous appuyer sur les progrès réalisés grâce à toutes les résolutions précédentes concernant la revitalisation, notamment les résolutions 74/303 et 73/341.

Le Pakistan reste déterminé à tout mettre en œuvre pour parvenir, cette année, à un résultat qui reflète vraiment l'avenir que nous voulons et l'ONU qu'il nous faut. Une Assemblée générale revitalisée rendra l'ONU plus inclusive, améliorera son efficacité et étendra la portée de son action face à des défis croissants, et accélérera la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela est particulièrement important en cette décennie d'action et de réalisations. Dans ce contexte, ma délégation voudrait souligner quelques points importants. Premièrement, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un élément essentiel de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies. À cette fin, nous devons nous concentrer sur l'amélioration du mécanisme de mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale, afin de traduire nos ambitions en action. Par conséquent, nous proposons qu'il soit demandé au Secrétariat de présenter, pour chaque résolution, un rapport sur l'état de son application sur une période spécifique.

Deuxièmement, nous appelons au renforcement de la coordination, de l'échange d'informations et des synergies entre les principaux organes de l'ONU, ce qui contribuerait à l'élaboration des réponses multilatérales cohérentes aux défis mondiaux tels que la pandémie de COVID-19.

Troisièmement, nous devons préserver le rôle politique de l'Assemblée, qui se traduit par la possibilité pour tout État Membre de soulever toute question qui le préoccupe au sein de l'Assemblée au titre d'un point existant ou supplémentaire de l'ordre du jour.

Cela illustre l'importance particulière de l'ONU pour la majorité de ses membres, et cette capacité ne doit pas être arbitrairement restreinte ou interdite au nom de la rationalisation.

Quatrièmement, il importe tout particulièrement de rétablir le rôle de l'Assemblée en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux Articles 10, 11, 12, 14 et 35 de la Charte. Le rôle du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité, tel qu'il est envisagé dans la Charte, est principalement réactif, et non proactif. Nous pensons que les questions thématiques soulevées au Conseil de sécurité doivent être renvoyées à l'Assemblée générale.

Cinquièmement, le rôle de l'Assemblée générale dans la gestion financière et administrative de l'Organisation doit être renforcé. En particulier, l'Assemblée doit examiner de près les décisions du Conseil de sécurité qui nécessitent l'allocation de ressources à des fins de maintien de la paix ou autres. De même, le rôle administratif de l'Assemblée générale doit être renforcé, notamment en demandant au Secrétaire général de consulter l'Assemblée sur toutes les nominations de haut niveau, y compris la nomination des Représentants spéciaux du Secrétaire général. L'approbation de l'Assemblée doit également être nécessaire pour la création de groupes de haut niveau sur diverses questions et la sélection de leurs membres.

Sixièmement, l'Assemblée doit procéder à un examen plus approfondi des délibérations et des décisions du Conseil de sécurité. Nous sommes favorables à ce que le Conseil de sécurité présente des rapports spéciaux, car ce type d'examen est particulièrement nécessaire lorsque le Conseil de sécurité autorise la prise de mesures en vertu du Chapitre VII.

Septièmement, le Conseil de sécurité a assumé un rôle dans deux domaines, le terrorisme et la non-prolifération, pour faire face à des événements exceptionnels. Maintenant que l'Assemblée générale a adopté une stratégie globale sur le terrorisme, la principale responsabilité dans ce domaine doit revenir à l'Assemblée. Les comités du Conseil de sécurité doivent être remplacés par un comité permanent sur la lutte contre le terrorisme relevant de l'Assemblée générale. De même, c'est à l'Assemblée et au Conseil économique et social, et non au Conseil de sécurité, que doit revenir l'examen des questions humanitaires, y compris celles qui découlent de situations de conflit.

Huitièmement, nous nous faisons l'écho des appels en faveur du renforcement du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, notamment grâce à plus d'influence sur l'allocation des ressources humaines et financières. Le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale représente l'ensemble des Membres de l'ONU. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'augmenter le montant alloué au Bureau dans le budget ordinaire de l'Organisation. Dans le même temps, il est essentiel de veiller à ce que le Bureau dispose d'un personnel d'appui suffisant, notamment au moyen de détachements par les États Membres.

Enfin, il est primordial de donner à l'Assemblée générale un rôle plus important dans la sélection et la nomination du Secrétaire général. Étant donné la nature complexe et multidimensionnelle des défis mondiaux, le rôle et l'importance du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ont été considérablement renforcés. L'ONU doit s'adapter aux nouvelles circonstances d'une manière plus inclusive et plus démocratique. La façon dont nous déciderons de donner suite à ces suggestions contribuera à façonner l'avenir que nous voulons, et la recherche d'un consensus restera essentielle à cet égard.

Pour terminer, je voudrais vous assurer une fois de plus, Monsieur le Président, de la détermination de ma délégation à participer de manière constructive aux négociations visant à atteindre notre objectif commun, c'est-à-dire le renforcement des travaux de l'Assemblée générale.

M. Nasir (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie l'Ambassadrice Martha Ama Akyaa Pobee, Représentante permanente du Ghana, et l'Ambassadeur Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, du rôle de chef de file qu'ils ont joué en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Nous félicitons également M^{me} Egriselda Aracely González López, Représentante permanente d'El Salvador, ainsi que M. Mlynár, qui ont été nommée et reconduit, respectivement, à la coprésidence du Groupe de travail spécial à la soixante-quinzième session. Les Maldives souhaitent une Organisation des Nations Unies transparente et efficace, et le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale en fait partie intégrante.

Seule l'Assemblée générale est l'instance de discussion et de coopération la plus inclusive de l'Organisation pour ce qui est des questions mondiales les

plus urgentes. Les défis sans précédent posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont montré clairement qu'une vaste action multilatérale est notre seul espoir face aux plus grandes menaces qui pèsent sur l'humanité et sur l'existence humaine. Pour surmonter les obstacles les plus redoutables à la réalisation de nos idéaux collectifs, notamment la pandémie et les changements climatiques, nous devons disposer d'une Assemblée qui travaille sur la base de l'unité et non de la division, et qui exerce ses pouvoirs exceptionnels dans la transparence et avec efficacité. Nous, les États membres, avons le devoir de veiller à ce que l'Assemblée réalise pleinement son potentiel afin que nous puissions atteindre nos objectifs communs de paix et de prospérité.

Les Maldives se félicitent des progrès réalisés en vue de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale, en particulier depuis la création du Groupe de travail spécial, en 2005. Nous notons avec satisfaction les mesures prises concernant la sélection et la nomination du Secrétaire général, les élections et le renforcement du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Notre délégation espère que les progrès réalisés en ce qui concerne les services électroniques proposés aux États Membres en raison de la pandémie continueront de s'étendre afin de réduire les coûts et d'améliorer la disponibilité des documents.

Par ailleurs, les Maldives appuient les efforts continus déployés par l'Assemblée et ses grandes commissions pour rationaliser leurs ordres du jour par des mécanismes, notamment en regroupant et en supprimant des points de l'ordre du jour. Comme nous l'avons dit par le passé, il faut s'interroger sur l'intérêt d'adopter encore et encore les mêmes résolutions chaque année ou tous les deux ans, ou d'adopter plus d'un projet de résolution sur le même sujet. Nous devons également envisager sérieusement la possibilité de n'examiner certaines questions et résolutions que tous les deux ou trois ans.

Malgré les progrès réalisés, il reste beaucoup à faire pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. En 2019, plus de 75 % de toutes les réunions à New York et à Genève n'étaient pas prescrites. La prolifération de ces événements continue de mettre à rude épreuve les délégations qui manquent de ressources et de personnel pour couvrir sérieusement chaque événement et fait qu'il est difficile pour ces délégations de concentrer leur attention sur les difficultés les plus graves. C'est pourquoi la revitalisation doit inclure une

discussion sur la question de savoir si une réduction du nombre de manifestations prescrites et parallèles serait dans le meilleur intérêt de l'Assemblée. Instance intergouvernementale la plus importante, l'Assemblée doit toujours être pleinement fonctionnelle, et plus encore en période de crise. La pandémie de COVID-19 a menacé la continuité des opérations de l'Assemblée générale. Nous devons tirer les enseignements de cette expérience et prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que l'Assemblée soit toujours à même de fonctionner.

Dans la déclaration qu'il a prononcée lors du débat général (voir A/75/PV.14), M. Abdulla Shahid, Ministre des affaires étrangères des Maldives, a fait remarquer que l'ONU offrait au monde un forum pour qu'il partage ses problèmes et réfléchisse à des solutions. L'Assemblée générale est au cœur de ce forum, et ce n'est qu'en maintenant activement son efficacité et sa légitimité que nous pourrions relever collectivement les grands défis de notre temps.

M. Fiallo Karolys (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais lire la déclaration du Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Cristian Espinosa Cañizares.

« Tout d'abord, l'Équateur félicite l'Ambassadrice Egriselda Aracely González López, Représentante permanente d'El Salvador, pour sa nomination à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je félicite également M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, pour sa reconduction à la coprésidence de ce processus crucial, et je leur souhaite à tous les deux un plein succès. Je souligne la contribution de l'Ambassadeur de la Slovaquie, M. Mlynár, et de l'Ambassadrice Martha Ama Akyaa Pobee, Représentante permanente du Ghana, et de leurs équipes, à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

Je tiens en particulier à souligner les efforts déployés par les deux cofacilitateurs pour maintenir le dialogue et les débats entre les délégations, y compris pendant les moments les plus difficiles générés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Curieusement, avant la quarantaine de mars de cette année et avant notre retour au Siège de l'Organisation des Nations Unies, la dernière réunion en présentiel à laquelle ma délégation a participé portait également sur

le processus de revitalisation. Au cours de cette réunion, l'Équateur avait déjà insisté sur l'importance de moderniser nos méthodes de travail et les outils dont nous disposons à l'Assemblée.

Depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, nos pays et le monde en général ont connu des défis sans précédent, et c'est précisément dans ces moments-là que l'ONU et l'Assemblée générale doivent être plus efficaces que jamais. Au cours des consultations informelles qui ont eu lieu à la soixante-quatrième session, sur la COVID-19 et sur la revitalisation des travaux, ainsi que sur de nombreux autres points, l'Équateur a insisté sur l'importance de mettre à jour les procédures de prise de décision à l'Assemblée générale lorsqu'il n'est pas possible de se réunir en présentiel.

Nous devons tirer les enseignements de l'expérience de mars 2020, lorsque les mesures de distanciation sociale nous ont obligés à quitter cette salle pour rester à la maison et à passer à des instances virtuelles sans aucune préparation à la prise de décision. L'Équateur estime que cela ne peut pas se reproduire, et c'est pourquoi nous avons parrainé le projet de résolution A/75/L.7/Rev.1, que nous appuyons pleinement et continuerons d'appuyer pleinement.

Une autre question est la nécessité d'assurer la coordination entre les travaux des organes principaux et subsidiaires, en évitant les chevauchements et les doubles emplois. L'Équateur est préoccupé par le fait que les délégations continuent de multiplier les points de l'ordre du jour et de faire doublon avec ces derniers au sein des grandes commissions au lieu de se concentrer sur les efforts nécessaires pour favoriser la réalisation des engagements existants. La pandémie de COVID-19 nous oblige à privilégier la qualité par rapport à la quantité. Il est temps pour nous de nous concentrer sur les questions de fond, sur ce qui compte vraiment pour l'humanité.

Lorsque nous examinons nos méthodes de travail, nous ne devons pas manquer de traiter les questions d'accessibilité. L'Équateur continuera d'insister sur cette question à la présente session, tout en appuyant les efforts déployés par l'Organisation pour accroître l'accessibilité tant au Siège que dans les salles du Siège, ainsi qu'en ce qui concerne les conditions matérielles

de travail. Malheureusement, depuis 2007, nous avons beaucoup débattu de cette question, mais nous n'avons guère progressé. Comment l'ONU peut-elle promouvoir les droits des personnes en situation de handicap dans le monde et leur pleine intégration alors que le Siège ne prévoit toujours pas l'accès minimum nécessaire à ces personnes ? La meilleure façon de rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, que nous célébrons, est d'édifier une Organisation plus efficace et une Assemblée plus forte mais aussi plus accessible. À cette fin, il faut être conscient que l'Assemblée générale est l'organe central par excellence de l'Organisation pour aborder et relever les défis mondiaux. C'est pourquoi ce processus doit se poursuivre afin de renforcer son autorité et son rôle.

En conclusion, je tiens à associer ma délégation à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés. »

M. Kakanur (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante réunion.

L'Inde s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous félicitons chaleureusement les Représentants permanents de El Salvador et de la Slovaquie, respectivement pour leur nomination et reconduction à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pour la présente session.

Le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU est une étape importante qui doit nous inciter à doubler d'efforts pour revigorer et revitaliser les travaux de l'Assemblée générale en tant qu'élément essentiel de la réforme globale de l'ONU. L'Inde a toujours considéré que l'Assemblée générale ne pourrait être revitalisée que si sa position en tant qu'organe directeur délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation était respectée dans la lettre et l'esprit.

Cette année a été particulièrement difficile. L'apparition soudaine et sans précédent de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a entraîné de lourds défis pour la tenue de nombreuses réunions importantes et la poursuite de nombreux processus

relevant du mandat de l'Assemblée générale. Nous avons dû nous adapter aux restrictions imprévues imposées aux réunions en présentiel, et les méthodes de travail de l'Assemblée générale ont dû être redéfinies pour assurer la continuité des activités. Cela a posé plusieurs problèmes techniques, logistiques, juridiques et de procédure. Comment garantir une participation universelle, la transparence et de larges consultations ? Comment prendre des décisions cruciales, notamment concernant le budget, sans recourir au vote, et mettre en place des plateformes de réunions virtuelles ? Enfin et surtout, comment organiser les élections essentielles du Président de l'Assemblée générale et des nouveaux membres du Conseil de sécurité ?

En étroite collaboration avec le Bureau et le Secrétariat, le Président de l'Assemblée générale et l'Assemblée générale, avec le soutien de l'ensemble des États Membres, ont mis en place des procédures spéciales pour la prise de décisions pendant la pandémie de COVID-19. En dépit de certains défis liés à la procédure d'approbation tacite, cette méthode a permis à l'Assemblée d'adopter plus de 70 résolutions et décisions importantes. Cela nous amène au projet de décision A/75/L.7/Rev.1, qui a été présenté plus tôt. Nous exprimerons nos vues en détail plus tard au cours du débat sur cette proposition, mais nous tenons à souligner ce qui suit.

Nous nous félicitons de la poursuite des délibérations et des consultations sur l'amélioration de l'état de préparation et de la continuité des activités et à cet égard, nous saluons les efforts déployés par les auteurs de la proposition. Toutefois, nous ne sommes pas convaincus qu'une telle décision soit nécessaire à ce stade. Les procédures provisoires adoptées au plus fort de la crise de la COVID-19 ont très bien fonctionné. En quoi cette mesure est-elle si urgente ? Les idées nouvelles ou hâtives ne sont pas nécessairement synonymes de progrès. Le projet de proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui nécessite beaucoup plus de temps pour des délibérations détaillées, inclusives et transparentes, y compris pour solliciter les avis juridiques pertinents. Il reste beaucoup à faire pour garantir l'intégrité et la sécurité de la plateforme technologique qui sera utilisée. Enfin, le caractère sacré de l'enceinte de l'Assemblée et la présence physique des représentants des États Membres lors de la prise de décisions ne peuvent pas être remis en cause.

Le succès du multilatéralisme dépend largement de la réussite de l'Assemblée générale. Alors que nous

célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, mettons à profit cette étape importante pour nous employer résolument à renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans la définition des priorités mondiales, au lieu de prendre des mesures susceptibles d'affaiblir sa crédibilité et son autorité.

M. Ihnytskyi (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice. À titre national, je voudrais mettre en exergue plusieurs points concernant les méthodes de travail de l'Assemblée générale.

Nous travaillons toutes et tous actuellement dans des circonstances sans précédent en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a eu de lourdes conséquences sur tous les aspects de notre vie et qui a aggravé les menaces existantes. Dans le même temps, nous devons également considérer les restrictions imposées pour lutter contre la pandémie comme une occasion de renforcer notre coopération en vue de surmonter les contraintes et les problèmes existants. Il est grand temps pour l'Organisation de revoir ses méthodes de travail de sorte à pouvoir répondre de manière appropriée aux défis actuels. Une fois cette crise terminée, l'ONU devra développer une immunité face aux problèmes du passé. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général pour prévenir la propagation de la pandémie au Siège, ainsi que pour fournir une aide internationale adéquate afin de remédier à ses conséquences en général. Les États Membres ont également démontré leur capacité à se conformer temporairement aux méthodes de travail de l'Assemblée générale adaptées aux circonstances de la pandémie.

Nos efforts conjoints ont permis à l'Assemblée générale de poursuivre ses travaux pendant la pandémie de COVID-19 et nous ont permis de faire avancer son important programme de lutte contre la pandémie et ses conséquences. Je suis convaincu que, compte tenu des situations imprévisibles causées par la pandémie, l'Assemblée générale doit profiter pleinement de cette occasion et faire sa part pour revoir ses méthodes de travail. Dans ce contexte, l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires doivent intensifier leur utilisation des technologies de l'information, afin d'atténuer les conséquences de la propagation potentielle de la maladie. À cet égard, nous nous félicitons de la décision d'autoriser l'utilisation de déclarations préenregistrées lors du débat général et des autres réunions de haut niveau à la présente session. Les commissions ont également adapté

leur mode de fonctionnement à la pandémie, et je suis sûr que ces décisions ont sauvé la vie de nombreuses personnes vivant à New York et ailleurs.

Contre toute attente, l'Assemblée générale a pu adopter en mars une procédure provisoire d'approbation tacite pour la prise de décisions, permettant ainsi l'adoption d'un certain nombre de documents importants dès les premiers stades de nos travaux alors que les conditions sanitaires se dégradaient rapidement. En outre, comme je l'ai dit, le dispositif provisoire n'était pas prévu dans le Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il était évident que face à ces circonstances, il fallait adopter une procédure exceptionnelle pour une période déterminée.

Par ailleurs, notre recherche du consensus ne doit pas se substituer à un véritable débat sur les questions importantes. La pratique du consensus, et du seul consensus, peut décourager les négociations. La longue période pendant laquelle l'Assemblée a été privée de la possibilité d'adopter des décisions par vote a clairement révélé la nécessité de veiller à ce qu'elle soit pleinement capable de mener ses travaux conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et au Règlement intérieur dans toutes circonstances extraordinaires.

Étant donné que nous avons récemment célébré le soixante-quinzième anniversaire de la Charte, je voudrais rappeler qu'à San Francisco, les nations fondatrices, dont l'Ukraine, ont décidé que l'Assemblée devait pouvoir prendre ses décisions par vote, évitant ainsi les erreurs de procédure commises par le prédécesseur de l'Organisation, la Société des Nations. Nous arrivons donc à un stade où l'Assemblée ne peut plus rester inactive, étant donné les circonstances que le monde entier connaît. L'Assemblée doit avoir accès à des technologies modernes et être en mesure d'offrir la possibilité de procéder à un vote électronique sur certaines questions dans des situations extraordinaires où le secret du vote n'est pas nécessaire. Par conséquent, nous sommes favorables au projet de décision A/75/L.7/Rev.1 sur le vote électronique, tel qu'il a été présenté aujourd'hui, et nous nous en sommes portés coauteurs.

Je voudrais également aborder la question du renforcement des pouvoirs de l'Assemblée générale. Nous continuons à assister à des tentatives visant à saper l'autorité spéciale de l'Assemblée en matière d'examen des questions portées à son attention par les États Membres. Je me réfère aux votes enregistrés sur l'inscription de points à l'ordre du jour, notamment le point 65 intitulé « La situation dans les territoires

ukrainiens temporairement occupés ». Même si les résultats des votes ont parlé d'eux-mêmes à chaque session, je voudrais souligner que l'Assemblée ne peut pas être considérée comme un organe efficace ou à la hauteur des défis actuels s'il y a toujours des tentatives visant à éviter d'examiner certaines questions urgentes. Nous sommes convaincus qu'en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU, l'Assemblée est tenue par la Charte d'examiner toutes les questions, y compris celles relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je suis également convaincu que des discussions franches, complètes et de fond avec les Membres de l'ONU sur la question de l'agression armée contre mon pays pendant la reprise de la session actuelle faciliteront la restitution des territoires souverains de mon pays et contribueront à défendre les principes et les valeurs inscrits dans la Charte, ainsi qu'à favoriser une revitalisation significative de l'Assemblée.

En conclusion, je voudrais souligner que si notre travail commun visant à revitaliser l'Assemblée générale a déjà donné des résultats tangibles, il reste encore beaucoup de choses à améliorer pour rendre cet organe et ses décisions efficaces et sauvegarder ainsi l'héritage de l'Organisation.

M^{me} Lahmiri (Maroc) : Ma délégation tient tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat conjoint sur les points « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » et « La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». Nous souhaitons également saisir cette occasion pour présenter nos chaleureuses félicitations pour la nomination de M^{me} González López, Représentante permanente d'El Salvador, et la reconduction de M. Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Par cette même occasion, nous saluons le travail remarquable accompli par la Coprésidente sortante de ce groupe de travail spécial, S. E. M^{me} Pobee, Représentante permanente du Ghana.

Le processus de revitalisation de l'Assemblée générale a certes connu des difficultés lors de cette session, en raison de situations sans précédent créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cependant, nous avons pu conclure avec succès les travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation. Cette session, qui marque le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, est essentielle pour garantir la pertinence et l'efficacité de notre organisation. Depuis 75 ans, les buts

et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies guident la conduite des relations internationales. Une Assemblée générale revitalisée contribuerait de manière significative à renforcer le système des Nations Unies dans son ensemble et à renforcer le multilatéralisme.

Pour le Maroc, le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est en lien direct avec la réforme globale de notre organisation, et dans ce cadre, nous réitérons notre soutien aux importantes réformes introduites par le Secrétaire général, et dont les résultats positifs permettent déjà à l'ONU de mieux faire face aux évolutions complexes et multidimensionnelles de notre monde. Je rappelle que ces réformes ont été annoncées par M. António Guterres dans le cadre de sa campagne pour le poste de Secrétaire général, et je voudrais le féliciter d'avoir tenu ses promesses aux États Membres et lui assurer notre soutien pour la poursuite de la mise en œuvre de ces réformes et pour en entreprendre de nouvelles. Nous nous félicitons des progrès tangibles et constructifs de ces dernières années en matière de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et ce grâce à nos efforts communs et à l'aboutissement d'initiatives émanant de ce groupe de travail. Nous invitons tous les États Membres à continuer dans le même esprit afin de consolider les acquis des sessions précédentes.

Nous notons avec satisfaction les mesures prises par le Secrétariat, et en particulier par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée relatives à la revitalisation de cet organe et assurer le déroulement dans les meilleures conditions de nos réunions et autres activités au sein de l'Organisation. S'agissant de la crise financière et de liquidité à laquelle notre organisation continue de faire face, le Secrétaire général a pris des mesures concrètes, dont nous saluons la célérité et l'efficacité. Dans notre objectif commun de revitaliser l'Assemblée générale et d'assurer le bon fonctionnement de notre organisation, il nous incombe à tous de veiller à ce que l'ONU dispose de tous les moyens financiers et administratifs nécessaires à son bon fonctionnement. Nous félicitons également le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour le travail remarquable fait afin d'assurer les équilibres budgétaires nécessaires pour le bon fonctionnement de notre organisation.

Il est important de continuer à œuvrer en faveur de l'accroissement des synergies et de la cohérence entre les questions inscrites à l'ordre du jour des différentes commissions, et d'assurer l'alignement de l'ordre du jour

de l'Assemblée générale avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En ce qui concerne les méthodes de travail de l'Assemblée générale, nous appuyons les efforts visant à accroître la parité des sexes au sein de l'ONU et saluons l'engagement et les évolutions remarquables du Secrétaire général afin d'assurer l'égalité hommes-femmes, déjà atteinte au niveau des hauts fonctionnaires, mais également pour tout le personnel de notre organisation. Le Maroc salue les efforts visant à rendre le processus de sélection pour la nomination du Secrétaire général et autres hauts fonctionnaires des Nations Unies inclusif, transparent et efficace. En même temps, ce processus devrait permettre la continuité de la mise en œuvre des réformes audacieuses lancées par le Secrétaire général de l'ONU.

Avant de conclure, je souhaite rappeler que le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale requière l'engagement constant de tous les États Membres, ainsi qu'une réelle volonté politique afin de mettre en œuvre ce noble objectif. Le Maroc réaffirme son engagement à continuer à contribuer efficacement et de manière constructive aux travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Enfin, le Maroc souhaite exprimer son soutien au projet de décision intitulé « Procédure de prise de décision à l'Assemblée générale lorsqu'il n'est pas possible de se réunir en présentiel » contenu dans le document A/75/L.7/Rev.1.

M. Mavroyiannis (Chypre) (*parle en anglais*) : Mes remarques complètent les déclarations faites précédemment par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice, et par le représentant du Liechtenstein au nom du groupe restreint.

Chypre s'est jointe aux principaux auteurs du projet de décision A/75/L.7/Rev.1, car nous croyons fermement que tous les organes principaux de l'ONU doivent être en mesure de s'acquitter de leur mandat pleinement et sans interruption, sans restreindre la portée de leurs travaux ou les droits de leurs membres, quelles que soient les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. En outre, mon expérience récente en tant que Président de la Cinquième Commission est que l'Organisation peut se trouver dans une position très difficile si elle ne dispose pas d'un mécanisme lui permettant de prendre des décisions à tout moment.

Chypre, qui est un petit pays, a besoin que l'Assemblée générale ait à sa disposition les outils nécessaires pour accomplir ses missions, quelles que soient les conditions. La continuité des opérations est une nécessité, même dans des circonstances difficiles. Compte tenu de la raison d'être de l'ONU, il nous est inconcevable que l'Organisation puisse interrompre ses activités, pour quelque raison que ce soit. Alors que le monde attendait cette année que l'Organisation des Nations Unies apporte des solutions rapides à une crise mondiale aux multiples facettes comme la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), pensant à juste titre qu'elle est la seule à regrouper des compétences dans tous les aspects de la crise et à bénéficier d'une capacité inégalée de coopération internationale, l'Organisation était quasiment paralysée. L'Organisation, c'est nous tous, et nous pouvons faire mieux. C'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui.

Nous sommes ici pour remédier à une lacune spécifique, mise en évidence par la crise de la COVID-19, afin de pouvoir faire face à de futures crises d'une ampleur et d'une gravité comparables. Nous espérons ne jamais avoir à utiliser la procédure que nous proposons ici aujourd'hui, mais nous ne devons pas hésiter à répondre à l'apparition d'un problème spécifique avec une solution ciblée. Aucune crise ne doit priver un État Membre de son droit le plus fondamental au sein de l'ONU, le droit de vote.

La procédure proposée, avec toutes ses imperfections, est celle qui est la plus proche, après des mois de discussions, d'une méthode de vote à distance qui respecte les droits des États Membres conformément à la Charte des Nations Unies et au Règlement intérieur. Nous sommes convaincus que tous les États Membres appliqueront la procédure de manière responsable et donneront la priorité à des travaux qui mettent en évidence le rôle central de l'Assemblée générale au sein de la communauté internationale organisée.

En tant que l'un des principaux auteurs du projet, nous nous sommes efforcés de répondre à toutes les préoccupations portées à notre attention, sans pour autant modifier les principes fondamentaux du projet. Le projet de décision dont nous sommes saisis aujourd'hui est le résultat d'un compromis. Nous aurions souhaité qu'il soit adopté à l'unanimité, mais comme cela n'était pas possible, nous n'avions pas d'autre choix que de voter ou d'abandonner l'initiative. Aucun pays ne doit penser que le projet de décision va à l'encontre de ses intérêts. Bien que nous ne partagions peut-être pas entièrement

les craintes exprimées par d'autres États Membres, nous sommes pleinement déterminés à collaborer avec eux pour éviter toute utilisation de cette procédure à mauvais escient. Il est de notre responsabilité collective d'œuvrer de concert pour améliorer l'accès à la technologie et renforcer la sécurité de la plateforme utilisée. Je suis convaincu que cela fait partie de notre devoir aujourd'hui. Nous devons évaluer le projet de décision dont nous sommes saisis en fonction de la manière dont il sert nos intérêts collectifs en préservant le caractère indispensable, la crédibilité et l'intégrité de l'Assemblée générale.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration qui a été faite aujourd'hui par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice, et je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat en plénière d'aujourd'hui, qui va au cœur même de l'ONU : il s'agit de donner à l'Assemblée générale les moyens de jouer son rôle central, tel qu'envisagé par la Charte des Nations Unies, et lui permettre ainsi de relever les défis mondiaux qui se posent aujourd'hui. Alors que nous venons de célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, la manière dont nous travaillons et les objectifs que nous voulons atteindre sont plus pertinents que jamais. C'est pourquoi nous devons saisir cette occasion pour poursuivre notre réflexion et nous mettre d'accord sur des points concrets.

Ce fut un grand honneur pour moi et pour mon pays de guider les négociations sur la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours des deux dernières sessions, aux côtés des Coprésidentes, l'Ambassadrice Sima Sami Bahous, de la Jordanie, et l'Ambassadrice Martha Ama Akyaa Pobe, du Ghana. Avec la confiance et l'appui de toutes les délégations, j'ai le plaisir et l'honneur de continuer à assurer la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, et ce, sous votre direction avisée et votre supervision politique, Monsieur le Président. Je me réjouis de travailler en collaboration avec la Représentante permanente de El Salvador, l'Ambassadrice Egriselda Aracely González López, à cet égard. C'est un honneur pour nous deux d'assumer notre importante responsabilité à la présente session et nous sommes pleinement déterminés à faire de notre mieux pour diriger les efforts des États Membres

au sein du Groupe de travail spécial. Je voudrais inviter sincèrement tous les États Membres à se mobiliser et à participer activement à nos travaux, ainsi qu'à coopérer avec nous, car il s'agit d'un effort commun. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions atteindre les résultats attendus et souhaités.

Au cours des sessions précédentes, l'Assemblée générale a fait des progrès importants dans le cadre de son processus de revitalisation, sur des questions spécifiques telles que le renforcement de la procédure de nomination du Secrétaire général et la rationalisation de ses méthodes de travail en général. Je suis fermement convaincu que la résolution 73/341, adoptée à la soixante-treizième session et reconfirmée par une prorogation technique à la session précédente, a non seulement été simplifiée et est plus concise, mais constitue également une base solide pour poursuivre un débat sérieux et trouver d'autres solutions pragmatiques. De nombreux collègues et délégations ont évoqué les résultats obtenus précédemment dans certains domaines où des efforts concertés supplémentaires s'imposent, et je peux assurer à toutes les délégations que nous les avons écoutées attentivement. Nous tiendrons soigneusement compte de toutes leurs observations.

Je voudrais juste souligner quelques points qui, à notre avis, restent très pertinents pour le processus, sans entrer dans trop de détails techniques.

Premièrement, les résolutions antérieures de l'Assemblée générale, non seulement sur la question de la revitalisation, mais aussi sur toute autre question en rapport avec ce sujet incontestablement très vaste, doivent être dûment mises en œuvre. Soyons francs et honnêtes sur le fait que nous avons du retard dans la mise en œuvre de nombreuses résolutions et mesures qui ont déjà été adoptées. Souvent, au lieu de nous employer à améliorer la mise en œuvre, nous adoptons de nouvelles résolutions ou solutions. En assurant la mise en œuvre des résolutions, plusieurs sujets de préoccupation peuvent être levés facilement, sans devoir reprendre les négociations ou réinventer la roue en ce qui concerne les mêmes questions à chaque session. À cet égard, nous devons également faire un meilleur usage des enseignements tirés au sein des grandes commissions sur la revitalisation de leurs propres travaux, notamment l'examen de certaines questions tous les deux ou trois ans seulement, en plus du renforcement et de l'amélioration du rôle du Bureau, qui a récemment donné la preuve de son rôle important, pendant la pandémie. Dans ce contexte, Monsieur le Président, nous ne pouvons que

nous réjouir de votre intention annoncée de travailler en étroite collaboration avec le Bureau et les Présidents respectifs des grandes commissions.

Deuxièmement, bien qu'il soit généralement admis que notre ordre du jour est surchargé, nous n'avons pas encore pris de mesures concrètes pour régler certains problèmes très réels dans ce domaine.

Troisièmement et enfin, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de mettre à l'épreuve notre état de préparation et notre résilience. J'aurais aimé que nous puissions tous dire que nous avons déjà atteint un stade où nous pouvons commencer à parler de la COVID-19 au passé. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas. Mais nous ne partons pas de zéro. Nous devons procéder à une réflexion sérieuse et globale sur l'impact de la pandémie sur les travaux de l'Assemblée générale et nous pencher sur les différents enseignements tirés de cette expérience afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de nos méthodes de travail dans les bons jours et éventuellement, dans les mauvais jours. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt l'analyse que le Secrétaire général a été chargé de préparer et nous nous faisons une joie de l'accueillir, lui et ses représentants, au sein du Groupe de travail spécial afin d'aborder ces questions pertinentes et importantes. Comme je l'ai entendu aujourd'hui, tous les États Membres manifestent un intérêt considérable pour ces questions précises. Il doit être impératif pour nous tous d'assurer la continuité des activités de l'Assemblée générale, l'organe le plus représentatif de l'ONU, pendant les éventuelles nouvelles vagues de la pandémie ou d'autres menaces similaires à l'avenir.

Enfin, nous devons continuer à faire de nouveaux progrès dans la poursuite de notre objectif commun : revitaliser l'Assemblée pour en faire un organe véritablement délibérant et opérationnel qui nous représente tous. Ma délégation et moi-même nous réjouissons à la perspective de collaborer avec le Président, ainsi qu'avec les États Membres, dans le cadre d'un processus axé sur les résultats au cours de la soixante-quinzième session de l'Assemblée, afin de continuer à améliorer la capacité de l'Organisation à fournir les contributions voulues pour la paix, la prospérité, le développement durable et les droits de la personne. Il s'agit là de notre objectif premier et d'un principe important. Je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, de votre confiance et de votre leadership. Nous sommes pleinement déterminés à travailler avec vous tout au long de la présente session.

M^{me} Fatima (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, de nous avoir fait part de vos idées sur la nécessité de revitaliser l'Assemblée générale et de défendre les valeurs et les principes du multilatéralisme.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée précédemment par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens à féliciter mes bons amis les l'Ambassadrice Egriselda González López et l'Ambassadeur Michal Mlynár, respectivement de leur nomination et reconduction à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à l'Ambassadrice Martha Pobe et à l'Ambassadeur Mlynár pour la compétence avec laquelle ils ont dirigé les travaux du Groupe de travail spécial pendant la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

Face à la situation sans précédent imposée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les États Membres doivent s'adapter à une nouvelle réalité dans la gestion des processus de l'Assemblée générale. Nous vous remercions, ainsi que toutes les délégations, Monsieur le Président, de votre flexibilité et de votre esprit d'adaptation qui nous ont permis de surmonter les difficultés rencontrées dans la conduite de nos travaux et d'assurer la continuité des activités. Comme les circonstances extraordinaires ne sont pas encore terminées, nous devons faire preuve de souplesse pour nous adapter à toute éventualité future, tout en respectant le Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

La force de l'Assemblée générale réside dans son rôle fédérateur unique en son genre et sa capacité à rassembler tous les pays. Elle est un symbole et une manifestation concrète du multilatéralisme. Le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU offre une occasion exceptionnelle de tirer parti des progrès accomplis pour renforcer l'Organisation et le multilatéralisme dans son ensemble. Pour que l'Assemblée joue son rôle de manière globale et collaborative, nous devons tous contribuer à préserver son caractère intergouvernemental, inclusif, consultatif et démocratique. Le Bangladesh estime que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale continue de faire partie intégrante de l'ensemble des efforts visant à réformer l'Organisation tout entière. Dans ce contexte, le Bangladesh se félicite de l'accord en vertu duquel la résolution 73/341 servira de base à l'intégralité du processus du Groupe de travail spécial. Il se félicite

de l'adoption par consensus de la résolution 74/303 et de toutes les résolutions précédentes en la matière, et nous attendons avec intérêt les mêmes engagements constructifs entre les délégations au cours de la présente session.

Rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, éviter les doubles emplois et les chevauchements et favoriser la complémentarité des travaux et des négociations portant sur des questions connexes sont des priorités pour de nombreux États Membres. Il est également essentiel d'harmoniser l'ordre du jour de l'Assemblée avec les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et nous estimons que des améliorations sont encore possibles. À cet égard, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir confié, ainsi qu'à mon pays et à ma chère amie l'Ambassadrice Darja Bavdaž Kuret, la cofacilitation du processus d'alignement de l'ordre du jour. Nous espérons pouvoir compter sur le soutien de tous les États Membres pour accomplir cette tâche importante de manière inclusive, consultative et productive.

Le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale joue un rôle essentiel dans l'accomplissement de la mission de l'ONU. Il n'y a d'autre solution que de renforcer le Bureau de la présidence et de le doter de ressources adéquates, y compris de ressources humaines supplémentaires, sur une base permanente de la part du Secrétariat, en vue notamment d'améliorer la gestion des dossiers et de garantir la continuité d'une session à l'autre. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction des progrès graduels réalisés jusqu'à présent. Les pratiques suivies ces dernières années pour nommer une personne à la présidence de l'Assemblée générale sont une évolution encourageante. Nous devons faire davantage fond sur ces pratiques et les répliquer, dès lors que c'est possible, dans le cadre d'autres nominations.

Nous appuyons l'initiative en faveur de la mise en œuvre appropriée de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la relation fonctionnelle entre les principaux organes de l'Organisation, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Nous nous félicitons du dialogue régulier que le Président de l'Assemblée générale entretient avec la présidence du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. À cette fin, le Groupe de travail spécial doit proposer des moyens d'améliorer les synergies, la cohérence et la complémentarité entre les ordres du jour de l'Assemblée et de ses commissions, du Conseil économique et social

et de ses organes subsidiaires, ainsi que les échanges avec le Conseil de sécurité.

Le Bangladesh continue de s'intéresser sérieusement à la réforme des méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, et se félicite des progrès réalisés par les commissions dans l'amélioration de leurs méthodes de travail. Nous avons conscience que ces méthodes de travail ne constituent qu'une étape sur la voie d'améliorations plus substantielles visant à rétablir et à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée. Dans ce contexte, il nous semble judicieux d'intégrer certains de ces gains d'efficacité dans toutes les commissions. Nous soulignons également l'importance de notre compréhension collective et de notre détermination à garantir une place de premier ordre au débat général de la session annuelle de l'Assemblée générale. À cet égard, nous nous faisons l'écho des vues de nombreux États Membres concernant le nombre croissant de manifestations et d'activités parallèles au débat de l'Assemblée générale.

Je voudrais conclure en rappelant une fois encore le rôle important joué par le Groupe de travail spécial et en assurant l'Assemblée que le Bangladesh continuera à participer de manière constructive aux travaux de ces forums afin que nous puissions accomplir de véritables progrès cette année.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Malte s'associe aux déclarations faites plus tôt par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice, et par le représentant du Liechtenstein au nom du groupe restreint.

À titre national, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours des sessions précédentes d'avoir dirigé le processus dans des circonstances difficiles et pour féliciter les Coprésidents récemment nommés, auxquels nous promettons notre plein appui.

Pour gagner du temps, en tant que membre du groupe restreint, je me concentrerai sur le projet de décision A/75/L.7/Rev.1, dont nous sommes saisis aujourd'hui. La pertinence de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a été soulignée par la façon dont nos travaux ont été affectés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous en sommes venus à accepter que le fait de s'abstenir de participer à des réunions en présentiel pouvait faire partie de la

lutte contre la propagation de ce virus. De plus, d'autres circonstances pourraient nous amener à annuler des réunions en présentiel.

Nous félicitons l'ONU de sa résilience face à cette situation sans précédent, car elle a fait de son mieux avec les outils dont elle disposait à l'époque. Toutefois, il serait irresponsable de notre part de ne pas tirer les leçons des derniers mois et de ne pas nous adapter à la période actuelle en complétant notre panoplie d'outils de sorte que l'ONU reste pertinente et fonctionne, en particulier lorsque le monde qui nous entoure est confronté à des défis majeurs et se tourne vers nous pour obtenir des orientations, des conseils et des solutions. Par conséquent, nous devons impérativement envisager des pistes qui pourraient nous aider à faire avancer les travaux importants de l'Assemblée générale, même lorsque nous ne pouvons pas nous réunir. Lorsque l'adoption de décisions par consensus n'est pas possible, un mécanisme permettant l'utilisation du vote électronique est un moyen qui nous permettrait de continuer à atteindre nos objectifs, au-delà des prorogations techniques. À cet égard, je tiens à exprimer notre appui à la procédure de prise de décisions utilisée à l'Assemblée générale lorsqu'une réunion en présentiel n'est pas possible.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'associe à la déclaration qui a été faite aujourd'hui par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice. Nous voudrions également faire quelques observations à titre national, ainsi qu'en notre qualité de membre du groupe restreint. Je voudrais remercier les anciens Coprésidents et féliciter les nouveaux, et poursuivre le débat sur le projet de décision A/75/L.7/Rev.1, relatif au vote électronique.

Le projet de décision sur lequel nous nous apprêtons à voter n'est pas un projet de décision comme les autres. C'est un document qui est crucial pour garantir le leadership mondial de l'ONU et le rôle central de l'Assemblée générale au sein de l'ONU, en toutes circonstances. Dans une lettre adressée à chacun d'entre nous, vous avez clairement indiqué, Monsieur le Président, que l'Assemblée générale doit être en mesure de s'acquitter de ses fonctions en toutes circonstances. Je suis tout à fait d'accord. Comme la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous l'a montré, en période de crise, nous avons besoin de l'ONU encore plus que d'habitude. Et pour pouvoir prendre des mesures opportunes et décisives au sein de l'Assemblée générale, nous devons être en mesure de voter.

Il y a deux mois, immédiatement après la levée des mesures de confinement à l'ONU, l'Assemblée générale a adopté la résolution d'ensemble 74/306, sur une action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Bien que seuls deux États Membres aient voté contre, et que deux autres se soient abstenus, nous n'aurions pas pu adopter ce document, crucial pour faire face à la crise, si nous n'avions pas pu nous réunir en présentiel. Permettre à 193 États d'avoir un droit de veto dans des situations où la réponse de l'Assemblée générale peut être désespérément nécessaire affaiblit le rôle moteur de l'ONU et le rôle central de l'Assemblée générale, principal garant de l'égalité souveraine de tous les États Membres de l'ONU.

Dans cette même lettre, Monsieur le Président, vous avez également souligné que le consensus sur l'importance de permettre à l'Assemblée générale de s'acquitter de ses fonctions en toutes circonstances est de plus en plus large. Le grand nombre de coauteurs du projet de décision d'aujourd'hui, qui représentent toutes les régions du monde, en témoigne. Malheureusement, aucun consensus ne s'est dégagé. Nous pouvons tous convenir que le vote électronique n'est pas idéal. De ce fait, il n'est pas destiné à compléter ou à remplacer la prise de décision en présentiel. Ce projet de décision limite le vote électronique à des circonstances rares et extraordinaires en vertu desquelles l'incapacité de se réunir en présentiel et de voter entrave sérieusement la capacité de l'Assemblée de s'acquitter de ses fonctions pendant une période prolongée.

Si ces circonstances sont si rares et si extraordinaires, aurons-nous un jour encore besoin de cette décision ? Espérons que ce ne sera pas le cas. Mais assurons-nous de l'avoir en cas de besoin, dans les prochaines semaines ou dans les années à venir. Si nous parvenons un jour à un consensus sur une meilleure façon de voter lorsque le vote en personne n'est pas possible, le projet de décision d'aujourd'hui nous aura quand même permis de trouver une solution viable entre-temps.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Je tiens à saluer le travail accompli par les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la session précédente, l'Ambassadeur Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, et l'Ambassadrice Martha Pobeë, Représentante permanente du Ghana, qui ont

joué un rôle de chef de file qui a permis d'obtenir des résultats satisfaisants.

Le débat d'aujourd'hui se déroule dans des circonstances sans précédent, marquées par une crise qui a mis en évidence l'importance de réaffirmer notre engagement collectif au multilatéralisme pour faire face aux défis du XXI^e siècle. El Salvador estime que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est plus pertinente que jamais, étant donné les multiples défis auxquels l'Organisation et, plus largement, la gouvernance mondiale, sont confrontées. À cet égard, mon pays voudrait mentionner un certain nombre d'éléments que nous estimons pertinents dans le cadre de ce processus.

Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation et que près de trois décennies se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a commencé à débattre officiellement de la revitalisation de ses travaux, El Salvador estime que ce processus est un élément clef de la réforme de l'ONU et du renforcement du multilatéralisme. Par conséquent, mon pays estime qu'il est crucial de continuer à mettre en œuvre les résolutions existantes sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, tout en déployant des efforts pour relever les défis actuels les plus urgents auxquels nous sommes confrontés.

El Salvador est d'avis que le renforcement de l'Assemblée générale doit aller de pair avec le renforcement de la synergie, de la cohérence et de la coordination entre ses travaux et ceux des autres organes principaux de l'ONU. Par ailleurs, mon pays estime qu'il importe au plus haut point de ne pas perdre de vue que les efforts en faveur de la revitalisation visent à faire en sorte que l'Assemblée générale soit plus efficace, efficiente et responsable pour répondre aux besoins des citoyens du monde. En tant que seul organe intergouvernemental à composition universelle, et compte tenu de son mandat de grande envergure et de son large éventail de responsabilités, l'Assemblée a un rôle fondamental à jouer dans la définition des priorités mondiales et dans le rétablissement du rôle central de l'ONU pour trouver des solutions multilatérales aux problèmes mondiaux persistants et émergents. C'est pourquoi il est essentiel que l'organe le plus universellement représentatif de l'ONU reflète la volonté de ses membres d'adapter leurs travaux aux préoccupations et aux aspirations des peuples, tout en maintenant leur engagement envers les générations actuelles et futures.

En outre, El Salvador estime qu'il reste beaucoup à faire pour faire connaître l'importance de l'action et

des priorités de l'Assemblée générale et pour mieux sensibiliser le grand public sur son rôle. Par conséquent, El Salvador salue les efforts déployés lors des sessions précédentes pour promouvoir une plus grande participation. Nous devons continuer d'encourager une participation active et d'accroître la représentation de toutes les régions dans les débats. Chaque fois que cela est possible, nous devons écouter d'autres acteurs pertinents qui ont des idées à partager et qui pourraient enrichir nos débats.

Mon pays estime qu'il est essentiel de veiller à ce que les travaux de l'Assemblée générale s'inscrivent dans le cadre des trois piliers de l'action de l'ONU et contribuent à leur mise en œuvre. Alors que nous entamons la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que d'autres instruments et accords multilatéraux essentiels à nos travaux, El Salvador estime qu'il est crucial que les documents publiés par l'Organisation soient axés sur l'action dans la mesure du possible et conformes aux priorités de l'ONU. D'autre part, El Salvador estime qu'il faut continuer de promouvoir l'équité et la diversité au sein de l'ONU, tout en gardant toujours à l'esprit l'universalité de sa composition et le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres. Par ailleurs, il importe de continuer à améliorer les résultats obtenus jusqu'à présent dans le domaine de l'égalité des sexes au sein de l'Organisation.

À la présente session, nous examinerons sans aucun doute les questions fondamentales qui jetteront les bases de l'action de l'Assemblée générale après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ces derniers mois, en raison des contraintes imposées par la crise, nous avons été obligés de continuer à aller de l'avant et de promouvoir l'amélioration de l'accès aux nouvelles technologies à une vitesse sans précédent. Nous pensons qu'il est essentiel de continuer à nous efforcer de rechercher des méthodes de travail innovantes et créatives qui nous permettront de nous acquitter des mandats de l'Assemblée générale, même en temps de crise. À cette fin, nous avons besoin d'un financement efficace et durable pour accroître l'efficacité de l'Organisation. À cet égard, El Salvador est d'avis que les ressources sont mieux utilisées lorsqu'elles permettent de régler les grands problèmes qui affligent nos pays et lorsque qu'elles sont consacrées à la prise en charge et à la protection des secteurs les plus vulnérables de la société. À cet égard, le respect du principe de la responsabilité reste une priorité absolue.

Enfin, ce sera un grand honneur pour mon pays et pour moi de diriger les négociations sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la soixante-quinzième session, aux côtés de l'Ambassadeur Mlynár, de la Slovaquie. Je vous remercie, Monsieur le Président, pour la confiance que vous nous avez témoignée en nous désignant comme Coprésidents. Je suis certaine qu'avec l'appui de toutes les délégations, nous obtiendrons des résultats qui renforceront l'Assemblée générale et qui lui permettront d'aborder et de relever les défis mondiaux actuels.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. En 75 années d'existence de l'Organisation, la revitalisation de ses travaux n'a jamais été aussi importante. Les premiers résultats de la consultation mondiale lancée à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU nous envoient un message clair. L'ONU bénéficie d'un large soutien, mais une réforme est nécessaire pour nous préparer aux défis à venir. Malgré l'image positive véhiculée par l'ONU et son rôle dans les affaires mondiales, plus de la moitié des personnes interrogées ont indiqué qu'elles se sentaient éloignées de notre travail. La revitalisation de notre programme est donc essentielle si nous voulons renforcer notre action et notre pertinence, et pour cela, nous devons rationaliser et réduire les chevauchements et les doubles emplois dans nos travaux.

La pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) a amplifié le besoin de revitalisation et nous a montré les domaines dans lesquels nous pouvons progresser. Dans toutes les commissions cette année, nous avons vu des exemples d'élaboration finale et de renouvellement technique des résolutions, afin de nous permettre de fixer des priorités dans notre travail et de nous concentrer sur ce qui est vraiment important. Notre tâche consistera maintenant à traduire cette dynamique en des changements durables et ciblés, et c'est ce que nous devons faire pour aborder le processus de revitalisation de cette année.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui.

La Chine appuie la déclaration faite précédemment par le représentant de la Fédération de Russie.

Depuis sa création il y a 75 ans, l'ONU a contribué de manière exceptionnelle au maintien de la paix et de la stabilité internationales et à la promotion du progrès au profit de la société humaine. Les buts et principes

consacrés par la Charte des Nations Unies sont devenus les normes fondamentales régissant les relations internationales et le multilatéralisme, en termes tant de concept que de pratique, ce qui a apporté des bénéfices tangibles aux peuples du monde. Pourtant, dans le même temps, le monde est confronté à de nouveaux défis, illustrés par l'imbrication des questions de sécurité traditionnelles ou non, des conditions de sécurité internationale inquiétantes, des atteintes aux règles internationales et la remise en cause des mécanismes multilatéraux. Le monde a plus que jamais besoin du multilatéralisme et d'une Organisation des Nations Unies forte.

L'Assemblée générale est à la fois le principal organe créé en vertu de la Charte et l'organe d'examen des politiques de l'ONU par excellence. Sa revitalisation touche les intérêts vitaux de tous les États Membres et a des incidences considérables en termes de renforcement de l'autorité et de la crédibilité de l'ONU. L'ensemble des États Membres, et en particulier les pays en développement, attendent de l'Assemblée générale qu'elle continue à améliorer son travail et à assumer pleinement les responsabilités qui lui sont confiées par la Charte.

Au vu de l'évolution de la situation internationale et des problèmes de taille que l'ONU rencontre sur différents fronts, l'Assemblée générale doit s'occuper avant tout d'examiner et de traiter les difficultés majeures qui préoccupent tous les États Membres, notamment celles qui touchent les intérêts vitaux des pays en développement. Elle doit accorder une plus grande attention et contribuer davantage aux questions de développement et jouer un rôle plus important dans la promotion du développement international et de la coopération internationale. L'Assemblée, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et d'autres organes doivent renforcer leur division du travail et leur coordination tout en tirant parti de leurs atouts respectifs. En ce qui concerne les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Assemblée doit renforcer sa coordination et sa coopération avec le Conseil de sécurité, conformément à la Charte.

Les questions inscrites à l'ordre du jour d'aujourd'hui sont respectivement intitulées « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies ». Malheureusement, ces questions, qui sont censées renforcer l'autorité de l'Assemblée générale et préserver l'unité des États Membres, ont été utilisées pour instaurer une procédure de vote électronique controversée qui a divisé les États Membres.

La Chine s'engage à assurer la continuité des activités et le bon fonctionnement de l'Assemblée générale dans des circonstances exceptionnelles où les réunions en présentiel sont pratiquement impossibles, et nous défendons le droit des États Membres de demander la tenue d'un vote et d'y participer. Cependant, la procédure de vote électronique présente de nombreuses lacunes, de nature politique, juridique, procédurale et technique. Ce n'est donc pas la meilleure solution, et encore moins la seule alternative. En conséquence, la Chine et la Russie ont proposé conjointement d'autres options possibles pour assurer la continuité des travaux de l'Assemblée générale, qui ont été distribuées à tous les États Membres. Les États Membres ont le droit d'être informés des options plus viables de sorte qu'au terme de consultations approfondies, la meilleure ligne de conduite possible puisse être choisie et adoptée.

Malheureusement, les coauteurs du projet de décision A/75/L.7/Rev.1 se sont empressés d'établir une procédure de vote électronique, ont refusé de discuter et de prendre en compte la proposition de la Chine, de la Russie et d'autres pays et ont réduit artificiellement le nombre d'options possibles. En conséquence, les États Membres n'ont pas eu suffisamment de temps ou d'occasion pour étudier et comparer les avantages et les inconvénients des différentes propositions. Au cours des consultations, de nombreux pays ont exprimé leurs préoccupations et présenté des propositions meilleures et plus raisonnables sur le champ d'application et les déclencheurs du mécanisme de vote, lesquelles ont été ignorées délibérément, voire rejetées par les pays coauteurs.

Malgré le manque de transparence et le caractère peu inclusif des modifications ultérieures, le projet de décision continue d'être soumis à un vote précipité sans que les États Membres soient pleinement consultés, ce qui est profondément injuste. Au lieu de rechercher un consensus, les coauteurs imposent des solutions prématurées. En outre, au lieu de chercher des solutions, ils compromettent la solidarité des États Membres et l'autorité de l'Assemblée générale. L'adoption d'une procédure de prise de décision dans des circonstances exceptionnelles, notamment le vote électronique, a une incidence sur l'application pleine et entière du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les intérêts immédiats de chaque État Membre et le fonctionnement efficace de l'Assemblée sur le long terme.

Conformément à l'article 163 et à la note de bas de page de l'article 84 du Règlement intérieur de

l'Assemblée générale, toute formulation ou tout amendement du Règlement intérieur doit être renvoyé à la Sixième Commission de l'Assemblée générale. La Chine est favorable à la tenue de discussions approfondies dans le cadre de la Sixième Commission de l'Assemblée générale sur le vote électronique. La proposition sino-russe, de même que toute autre option soumise par les États Membres, doit être examinée afin de trouver la meilleure solution possible.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au sujet du projet de décision A/75/L.7/Rev.1. En tant que membre du groupe restreint, je peux attester que les principaux coauteurs ont mené une vaste campagne de sensibilisation en vue d'obtenir l'accord le plus large possible parmi les États Membres. Cela étant, nous sommes conscients que le projet final pourrait ne pas obtenir le soutien total de tous les États Membres. Ce n'est pas inhabituel, car l'unanimité, bien qu'idéale, n'est pas un objectif réaliste à poursuivre pour chaque proposition présentée à l'Assemblée générale. Comme nous le savons tous, il est extrêmement difficile d'obtenir l'accord de 193 États Membres sur le texte d'un projet de décision ou de résolution.

Nous souhaitons rappeler qu'en vertu du Pacte de la Société des Nations, les décisions ne pouvaient être prises qu'à l'unanimité. Cette règle s'appliquait non seulement au Conseil de la Société, qui avait la responsabilité du maintien de la paix internationale, mais aussi à l'Assemblée de la Société, l'équivalent de l'Assemblée générale d'aujourd'hui. Dans la pratique, elle a eu pour effet de doter chaque État Membre de la Société, à quelques exceptions près, d'un droit de veto. Autrement dit, un seul vote négatif de la part d'un État Membre suffisait à enterrer un projet de résolution. C'est en tirant les leçons de cette erreur que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont décidé que les décisions devaient être prises à la majorité. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui disposent d'un droit de veto, font bien entendu figure d'exception.

L'exigence d'unanimité est un obstacle trop important à une prise de décision multilatérale efficace. Si nous acceptons ce présupposé, que l'expérience de la Société des Nations vient corroborer, nous devons reconnaître que la procédure d'approbation tacite, dont nous sommes devenus si dépendants au cours des premiers mois de la pandémie, est un outil de décision inapproprié, car elle dote effectivement chaque État Membre d'un droit de veto. Le caractère inapproprié de l'application de cette méthode de prise de décision à toutes les

circonstances est précisément la raison pour laquelle nous sommes engagés dans ce processus. La procédure d'approbation tacite peut être appropriée dans certaines circonstances, mais elle n'est pas adaptée aux questions qui sont controversées, même légèrement. De ce fait, elle ne se prête pas à la recherche du consensus, car les délégations qui n'appuient pas certaines dispositions d'un projet de texte ne sont pas incitées à participer activement aux consultations. Le silence peut simplement être rompu sans la perspective d'un vote par la suite. Cela va à l'encontre de ce que nous nous efforçons tous de réaliser, à savoir des décisions qui sont prises sans qu'il soit nécessaire de recourir à un vote. Cela exige de rechercher le consensus, ce qui est notre spécialité, nous, les diplomates,.

C'est pourquoi le projet souligne l'importance de consultations sans heurt, transparentes et inclusives, en particulier en l'absence de réunions en présentiel. Nous avons toujours été disposés à entreprendre le processus minutieux et souvent laborieux visant à aplanir nos divergences et à élargir nos domaines de convergence car, en fin de compte, la perspective d'un vote se profile à l'horizon. Par conséquent, nous considérons que l'application publique du principe de consensus va de pair avec un processus de vote. Mais dans les situations extraordinaires où les réunions en présentiel ne sont pas possibles, nous n'avons pas la possibilité de voter dans le cas où un consensus ne pourrait être dégagé.

Je suis conscient que les décisions de l'Assemblée générale sont souvent adoptées par consensus, et je pense que nous devons revenir à la possibilité d'adopter des projets de résolution sans objection, même lorsque nous ne les appuyons pas pleinement. Mais je tiens à répéter que l'élan nécessaire pour parvenir à un consensus, c'est notre capacité d'appeler au vote. C'est un élément fondamental du processus de prise de décision multilatéral que nous devons préserver, en particulier dans des circonstances extraordinaires comme celles que nous connaissons.

Je voudrais conclure mon intervention en abordant les préoccupations exprimées par certains États Membres concernant la possibilité de détecter une cyberactivité malveillante pendant ou après le processus de vote électronique. Je voudrais simplement noter, à cet égard, que le module de vote enregistré électronique fonctionne sur le portail e-deleGATE, qui abrite également les modules eSponsorship et eSpeakers. Ces systèmes, que nous connaissons tous, fonctionnent de manière similaire au mécanisme que nous proposons.

En outre, depuis juin, le module de vote enregistré électronique a été amélioré par l'ajout de plusieurs niveaux de sécurité, tels que des exigences de double authentification. Cela ne veut pas dire que le système de vote électronique sera infaillible, mais je peux dire qu'en cas d'acte manifestement malveillant, le processus de vote pourrait être suspendu.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer ma brève intervention en exprimant notre plein appui à toute action qui doit être entreprise pour permettre à l'Assemblée générale de mener à bien ses travaux sans interruption, quelles que soient les circonstances. C'est pour cette raison que notre délégation est consciente de l'importance du projet de décision A/75/L.7/Rev.1 sur la procédure de prise de décision à l'Assemblée générale lorsqu'il n'est pas possible de se réunir en présentiel. C'est précisément en raison de l'importance, de la portée et de la pertinence de ce projet de décision que nous pensons qu'il doit absolument être adopté par consensus, et non par un vote, comme c'est actuellement prévu.

Quelle est l'extrême urgence qui nous impose d'adopter cette décision par vote, et qui nous empêche de disposer d'un délai raisonnable pour permettre de nouvelles consultations susceptibles de déboucher sur un consensus sur ce texte entre tous les membres de l'Assemblée générale ? Quel est le facteur de limitation dans le temps qui exige que, coûte que coûte, ce projet de décision soit présenté avec une telle hâte et adopté cet après-midi ? Qu'est-ce qui se cache derrière ce raisonnement ? Face à ces questions, auxquelles il est difficile de répondre de manière justifiée, la République de Guinée équatoriale demande qu'un délai soit accordé pour organiser des consultations afin de régler les différentes questions en suspens sur le sujet. Mon collègue, l'Ambassadeur de la Jamaïque, vient de fournir quelques détails supplémentaires au cours de son intervention. Ces clarifications auraient été bien accueillies lors des consultations, des discussions et des négociations. De nombreux pays n'ont pas été impliqués dans ce processus, et nous sommes maintenant mis devant le fait accompli de devoir participer à un vote sur un projet de décision qui a des implications très importantes pour tous les États Membres de l'ONU.

C'est pour cette raison quand dans ces circonstances, notre délégation ne pourra pas s'associer au consensus sur le vote pour le projet de décision. Nous pensons que de telles décisions doivent être prises par consensus, comme cela a été le cas au Conseil de

sécurité. Nous ne voyons pas pourquoi on ne pourrait pas nous accorder plus de temps. Un cataclysme est-il attendu à court terme ? A-t-on prédit un tsunami qui nous obligerait à nous retrouver dans une situation où nous ne pourrions pas nous rencontrer comme nous le faisons actuellement ? D'ici janvier, ou d'ici la fin du mois, est-il impossible d'avoir le temps de mener de nouvelles consultations pour rassembler tout le monde afin de parvenir à un consensus sur cette importante décision ?

M. Bessedik (Algérie) : Je voudrais faire quelques remarques en ma capacité nationale. Et, si je puis me permettre, j'aimerais commencer par dire et souligner certains faits à la lumière de ce débat.

Premièrement, il s'agit d'un débat conjoint sur les deux points de l'ordre du jour, les points 125 et 126, qui sont explicitement mentionnés comme « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » et « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». Et sous ce chapeau-là, on présente un projet de décision (A/75/L.7/Rev.1).

Or, c'est ça le questionnement qui vient à l'esprit de ma délégation. Le processus de revitalisation, à ma connaissance, depuis qu'il a été lancé, a été lancé sur la base d'une règle fondamentale, qui est le consensus. Et si ce projet présenté sous ce chapeau est en contradiction avec cette règle, cela veut-il dire qu'on est prêts à ignorer cette règle à l'avenir, et à permettre aux délégations de faire appel au vote quand c'est nécessaire alors que toutes les résolutions portant sur la revitalisation depuis le lancement du processus ont été adoptées par consensus ? Cette question est d'autant plus pertinente qu'elle fait partie intégrante du processus de réforme de l'ONU, au même titre que celui relatif au Conseil de sécurité, qui est également fondé sur le consensus.

Sommes-nous donc prêts à sacrifier cette règle fondamentale à l'avenir parce qu'un groupe de délégations refuse de proroger les délais et de continuer à négocier jusqu'à ce que nous arrivions à un consensus ? Dans le cas contraire, nous nous inquiétons réellement du devenir de ce processus de revitalisation. Les membres sont-ils prêts à ignorer cette règle fondamentale et à s'en passer pour ouvrir une nouvelle voie, qui est celle soit du consensus, soit du vote ? Cette voie-là n'a jamais été soulevée auparavant. À ma connaissance, et le Secrétariat peut le confirmer, c'est la première fois que des projets de décision ou de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour sont adoptés par vote. En tant que coordonnateur du Mouvement des pays non alignés,

nous n'avons jamais eu à appeler au vote s'agissant d'un thème relevant de la revitalisation. Sommes-nous prêts à outrepasser cette règle pour le moment ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie pour une motion d'ordre.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au nom du groupe d'États suivants – Algérie, Burundi, République du Cameroun, République populaire de Chine, Cuba, Inde, République islamique d'Iran, Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela et Fédération de Russie –, la Russie propose une solution de procédure concernant le renvoi du projet de décision A/75/L.7/Rev.1 à la Sixième Commission, conformément à l'article 163 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Le projet de décision qui a été présenté modifie le Règlement intérieur de l'Assemblée générale ou l'applique de manière déformée ou incomplète, ce qui revient au même. Comme le prévoit l'article 67 du Règlement intérieur, l'Assemblée générale ne peut prendre de décisions à ses séances que si le quorum est atteint. Selon le projet de décision à l'examen, les décisions seraient adoptées sans tenir de séance et le quorum serait établi virtuellement. En outre, l'article 87 relatif au mode de votation prévoit la possibilité d'utiliser un dispositif mécanique pour le décompte des votes, mais ne mentionne pas le vote virtuel. Il y a également des problèmes d'application de l'article 88, concernant certaines motions de procédure pendant le vote.

Conformément à l'article 163 et au paragraphe 1 c) de l'annexe II du Règlement intérieur, des amendements peuvent être apportés au Règlement intérieur à la suite d'un rapport de la Sixième Commission. Nous savons que les coauteurs du projet de décision ne sont pas d'accord avec le fait que leur projet de décision constitue un tel amendement, mais ils ne peuvent pas nier que leur proposition constitue une procédure de décision de l'Assemblée générale et que ces décisions doivent être soumises à une analyse juridique appropriée et préparées dans un cadre transparent et inclusif sous une présidence neutre.

À cet égard, nous appelons tous les États à appuyer la solution de procédure que nous proposons, qui contribuerait à prévenir les divisions au sein de l'Assemblée générale et à parvenir à une décision acceptable pour tous. La Russie, aux côtés de la Chine, a proposé un moyen d'assurer la poursuite des travaux

de l'Assemblée générale en temps de crise. Nous avons entendu les propositions d'autres États. Transmettons-les à la Sixième Commission afin que soit trouvée une approche acceptable pour tous.

Je voudrais saisir cette occasion pour indiquer à mon collègue jamaïcain qu'il faut bien faire la distinction entre les deux questions soulevées. Personne ne remet en cause le droit d'un État Membre de mettre aux voix un projet de décision ou de résolution, et nous ne sommes pas non plus opposés à la mise aux voix de projets de résolution dans des circonstances extraordinaires. La question est de savoir quelle procédure doit être appliquée dans ce cas. Cependant, une tout autre question se pose si le projet proposé sur une question cruciale doit être adopté par un vote, ce qui aurait pu être évité et peut encore l'être. Si la question devait conduire à une division de l'Assemblée générale concernant la procédure de prise de décision, toutes les décisions prises ultérieurement selon cette nouvelle procédure seraient d'une légitimité douteuse.

Nous demandons que la décision de procédure soit mise aux voix, et nous exhortons tous les États Membres à appuyer notre solution à ce sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le représentant de la Fédération de Russie a proposé que le projet de décision A/75/L.7/Rev.1 soit renvoyé à la Sixième Commission pour examen, après quoi la Sixième Commission est priée de faire rapport à l'Assemblée générale conformément à l'article 163 de son règlement intérieur.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire une nouvelle déclaration.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des principaux coauteurs du projet de décision A/75/L.7/Rev.1 pour m'opposer à la motion visant à reporter la décision sur ce projet en le renvoyant à la Sixième Commission pour examen.

Ce projet est le fruit de consultations approfondies sur une question dont l'Assemblée est saisie depuis maintenant sept mois. Les délégations ont disposé de suffisamment de temps pour proposer des amendements et ont été consultées afin de trouver un accord aussi large que possible sur le texte. Pour cette raison, et compte tenu du large soutien exprimé en faveur du projet de décision, ainsi que des faits nouveaux récents affectant l'ONU, les principaux coauteurs jugent important que l'Assemblée générale se prononce sur le projet de décision.

Nous nous opposons donc au report de son examen. Les principaux coauteurs ont pris note des propositions visant à renforcer la continuité des activités de l'ONU, et estiment qu'elles sont tout à fait complémentaires au projet de texte. Nous sommes en effet prêts et résolus à participer à ces discussions.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Le projet de décision dont nous sommes saisis (A/75/L.7/Rev.1) a fait l'objet de discussions approfondies ces sept derniers mois.

Toutes les délégations sont conscientes de l'importance de veiller à ce que l'Assemblée générale soit préparée à une crise telle que celle à laquelle nous sommes confrontés, et ce le plus rapidement possible – surtout dans les circonstances actuelles, les experts scientifiques parlant d'une deuxième vague de la pandémie –, afin de pouvoir poursuivre ses travaux sans interruption. Étant donné que le projet de décision n'a pas d'incidence sur le Règlement intérieur de l'Assemblée générale et ne crée pas de précédent à cet égard, nous ne voyons pas la nécessité de le renvoyer à la Sixième Commission. Nous affirmons que l'Assemblée générale doit examiner le projet de décision à la présente séance. Nous ne sommes pas favorables à son report ou à son renvoi à la Sixième Commission, ce qui ne ferait qu'entraîner de nouveaux retards et exposerait l'Assemblée générale à un vide potentiel aux conséquences graves compte tenu de l'évolution imminente de la situation sanitaire. Nous invitons par conséquent les États Membres à voter contre la motion tendant à ne pas se prononcer aujourd'hui sur le projet de décision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix la motion proposant que le projet de décision A/75/L.7/Rev.1 soit renvoyé pour examen à la Sixième Commission et que cette dernière fasse rapport à l'Assemblée en vertu de l'article 163 du Règlement intérieur.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Cuba, Dominique, Érythrée, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao,

République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Suriname, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nauru, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Sierra Leone, Slovénie, Suède, Suisse, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Botswana, Brésil, Chili, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Grenade, Guyana, Indonésie, Iraq, Jordanie, Madagascar, Mali, Mongolie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Yémen, Zambie

Par 85 voix contre 33, avec 35 abstentions, la proposition de renvoyer le projet de décision A/75/L.7/Rev.1 à la Sixième Commission est rejetée.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée examinera le projet de décision et la proposition d'amendement après les explications de vote avant le vote. Étant donné l'heure tardive, nous poursuivrons le débat demain matin, à 10 h 30, dans cette salle.

La séance est levée à 18 h 5.